RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1 – 5 décembre 1997

TABLE DES MATIERES

Rapport de la quatrième session extraordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Annexe A	Ordre du jour tel qu'adopté
Annexe B	Documents présentés
Annexe C	Texte de synthèse à négocier
Annexe D	Propositions sur le partage des avantages présentées par la région Afrique, la région Europe et la Malaisie
Annexe E	Déclarations du Bureau juridique de la FAO et d'observateurs au sujet de divers paragraphes de l'Article 12
Annexe F	Liste des membres de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Annexe G	Liste des délégués et observateurs à la quatrième session extraordinaire

Rapport

de la

quatrième session extraordinaire

de la

Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 1er - 5 décembre 1997

- 1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a tenu sa quatrième session extraordinaire à Rome (Italie) du 1er au 5 décembre 1997. La liste des délégués et observateurs figure à l'Annexe G.
- 2. Le Président, M. Fernando Gerbasi (Venezuela) a ouvert la session, souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs et remercié les donateurs (Allemagne, Espagne, Norvège, Pays-Bas et Suède) de l'appui financier qu'ils ont fourni pour l'organisation de la quatrième session extraordinaire ainsi que pour la participation de délégations de pays en développement à la session.
- 3. M. A. Sawadogo, Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture, a également souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs, et en particulier aux quatre nouveaux pays (Fidji, Ex-République yougoslave de Macédoine, Nigéria, Qatar) devenus membres de la Commission depuis la septième session ordinaire, ce qui porte le nombre de ses membres à 156 pays, Communauté européenne comprise. On trouvera à l'Annexe F la liste complète des membres de la Commission.
- 4. La session a adopté l'ordre du jour qui figure à l'Annexe A, ainsi qu'une liste de documents (Annexe B).
- 5. La Commission a décidé que le Groupe de contact du Président se réunirait pour négocier les projets des articles 3, *Champ d'application*, 11, *Disponibilités des ressources phytogénétiques*, 12, *Droits des agriculteurs* et 14, *Sécurité financière*, et ferait rapport à la Commission. Un Groupe à composition non limitée chargé d'examiner les articles restants, d'établir un texte de synthèse et de faire rapport à la Commission a été mis en place. Il a été décidé que le Président présiderait le Groupe de contact et que le Vice-Président de la région Europe, M. Gert Kleijer, présiderait le Groupe à composition non limitée. Il a ensuite été décidé que l'examen de l'Article 12 serait confié au Groupe à composition non limitée.
- 6. Les Présidents du Groupe de contact et du Groupe à composition non limitée ont fait rapport sur l'issue des délibérations et ont présenté le *Texte de synthèse négocié*, qui reflétait les progrès considérables effectués lors de la session. Il a été souligné que l'intégralité du texte continuait à être négociée. Dans ce contexte, il a été noté que les critères qui avaient été appliqués pour l'établissement de la *Liste provisoire des espèces cultivées* qui figure en annexe à l'Article 11, étaient i) leur importance pour la sécurité alimentaire au plan local ou mondial, et ii) l'interdépendance des pays pour les ressources phytogénétiques. Beaucoup de pays ont proposé que l'on applique à l'avenir des critères supplémentaires pour compléter la liste provisoire.
- 7. Il a été convenu de demander à l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), en accord avec le Secrétariat de la Commission, de préparer une étude des aspects techniques de cette liste, étude qui serait distribuée aux pays le plus tôt possible.
- 8. Un débat préliminaire sur le partage des avantages avait eu lieu, au cours duquel la région Afrique, la région Europe et la Malaisie avaient formulé des propositions. La Commission a demandé que celles-ci soient jointes au rapport en Annexe D.

- 9. Le Bureau juridique de la FAO a été invité à préparer un recueil de définitions utilisées dans divers accords internationaux pertinents qui pourraient être utiles pour la révision de l'Engagement.
- 10. Lors des réunions du Groupe à composition non limitée, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), de la Rural Advancement Foundation International (RAFI) et de la GAIA Foundation. Ces déclarations sont jointes au présent rapport comme Annexe E. Un avis du Bureau juridique de la FAO est aussi joint à l'Annexe E.
- 11. En prenant note du *Texte de synthèse négocié*, qui figure en Annexe C au présent rapport, la Commission est convenue que ce texte serait réexaminé au cours de négociations ultérieures en vue de son adoption définitive. La Commission a souligné qu'il importait de mener à bien les négociations pour la révision de l'Engagement international d'ici à mai 1999, en vue de l'examen par le Conseil et de l'adoption par la Conférence de la FAO, en novembre 1999, de l'Engagement révisé.
- 12. La Commission a estimé que des progrès considérables avaient été accomplis pendant la session, qui avait été marquée par l'attitude très positive de toutes les délégations et de toutes les régions. Elle a souligné la nécessité de tirer parti de cet esprit, de conserver l'élan acquis et d'avancer de manière productive et structurée.
- 13. En examinant le calendrier des négociations à venir, la Commission a noté que le Programme de travail et budget de la FAO pour 1998-99 prévoyait une session extraordinaire d'une semaine pour la poursuite des négociations, ainsi que la huitième session ordinaire, d'une durée d'une semaine. Après examen, la Commission a décidé de demander au Directeur général de solliciter des fonds extrabudgétaires pour la tenue d'une deuxième session extraordinaire en 1998. Une fois confirmée la disponibilité des fonds, le Président devrait consulter le Directeur général pour fixer les dates les plus appropriées des réunions, peut-être en juin et en septembre 1998.
- 14. La Commission a souligné qu'il importe de faire en sorte que les pays en développement continuent à participer à ces négociations, et elle a demandé aux donateurs de maintenir l'appui nécessaire. Elle a chaleureusement remercié l'Espagne, la Norvège et les Pays-Bas qui ont fourni cet appui pour la présente session.

Annexe A

Ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture tel qu'adopté

- 1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session
- 2. Poursuite des négociations en vue de la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques
- 3. Date et lieu de la prochaine session
- 4. Adoption du rapport

Annexe B

Documents présentés à la quatrième session extraordinaire de la

Communication des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 1er - 5 décembre 1997

CGRFA-Ex4/97/1 Ordre du jour provisoire

CGRFA/IUND/4 Rev.1 Quatrième projet à négocier de l'Engagement international pour la

conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques

pour l'alimentation et l'agriculture: révision 1

CGRFA/IUND/4 Rev.1 Add.1 Révision de l'Engagement international sur les ressources

phytogénétiques. Texte négocié et texte de synthèse des Articles 3 (Champ d'application), 11 (Accès aux ressources phytogénétiques) et 12 (Droits des agriculteurs), résultant des négociations de la

septième session ordinaire de la Commission

Autres documents

GCRFA-Ex4/97/Inf.1 Révision de l'Engagement international sur les ressources

phytogénétiques. Rapports régionaux présentés pendant la septième session de la Commission des ressources génétiques pour

l'alimentation et l'agriculture

CGRFA-Ex4/97/Inf.2 Déclaration de compétence et droits de vote présentée par la

Communauté européenne et ses Etats Membres

CGRFA-Ex4/97/Inf.3 Liste des documents

CGRFA-Ex4/97/Inf.4 Liste des délégués et observateurs

Annexe C

REVISION DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

TEXTE DE SYNTHESE A NEGOCIER ISSU DES DEBATS DE LA QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

NOTE: Dans le présent projet, les termes "Engagement" et "Parties" sont utilisés sans crochets pour plus de simplicité, sans préjudice du libellé final qui sera retenu

Article 1: Objectifs

1.1 [Les objectifs du présent Engagement [,conformes aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique,] sont la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vue de la sécurité alimentaire à venir, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation [grâce à la création et à l'application d'un système d'accès aux ressources génétiques basé sur le consentement préalable en connaissance de cause du pays d'origine, et la protection des droits des agriculteurs concernant la diversité biologique et les connaissances traditionnelles, innovations et pratiques visant la conservation et l'utilisation durable de leurs ressources phytogénétiques].]

OU

1.1 [L'Engagement vise à faciliter l'accès illimité aux ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture et les efforts des agriculteurs tendant à conserver et utiliser durablement ces ressources afin d'assurer la sécurité alimentaire mondiale pour les générations actuelles et à venir.]

Article 2 - Définitions

NOTE: La Commission a décidé de différer l'examen de cet article en attendant que des progrès ultérieurs soient faits dans l'examen des articles de fond

Article 3 - Champ d'application

3.1 Le présent Engagement porte sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Article 4 - Relations entre l'Engagement et les autres accords internationaux

- 4.1 Les dispositions du présent Engagement s'appliquent sans préjudice des droits et obligations d'une Partie découlant d'un quelconque accord international, [excepté [lorsque] [lorsqu'il s'avère que] l'exercice desdits droits et obligations détériore ou menace gravement les ressources phytogénétiques [pour l'alimentation et l'agriculture]].
- [4.2 Toute Partie qui n'a pas ratifié, accepté ou approuvé la Convention sur la diversité biologique est supposée accepter les dispositions de la Convention qui concernent les questions visées par l'Engagement.]

Article 5 - Conservation, prospection, collecte, caractérisation, évaluation et documentation des ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture

- 5.1 Chaque Partie, sous réserve de sa législation nationale, [conformément aux dispositions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique,] et en coopération avec d'autres Parties, le cas échéant, [facilitera] [facilite] la mise en oeuvre d'une approche intégrée de la prospection, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et [s'emploiera] [s'emploie] [, le cas échéant,] à:
- a) Recenser et inventorier les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en tenant compte de l'état et du degré de variation des populations existantes, y compris celles dont l'utilisation est réalisable et, si possible, évaluer les dangers qui les concernent;
- b) Promouvoir la collecte des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'information pertinente associée auxdites ressources phytogénétiques qui sont en danger ou dont l'utilisation est réalisable;
- c) Encourager [, comme il convient,] les agriculteurs et les communautés locales à gérer à l'exploitation [leurs] [les variétés de pays et autres] ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- d) Promouvoir la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et des espèces sauvages qui pourraient être utiles à la production vivrière [, y compris dans les aires protégées, en appuyant [,notamment,] les efforts des communautés locales et autochtones];
- e) Coopérer de manière à promouvoir la mise en place d'un système efficace et durable de conservation *ex situ*, en accordant toute l'attention voulue à la nécessité d'une documentation, d'une caractérisation, d'une régénération et d'une évaluation appropriées, et favoriser l'élaboration et le transfert des technologies appropriées à cet effet afin d'améliorer l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- f) Surveiller le maintien de la viabilité, du degré de variation et de l'intégrité génétique des collections de ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture.
- 5.2 Les Parties prendront des mesures pour limiter ou, si possible, éliminer les dangers qui pèsent sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture[, en particulier les effets négatifs des produits phytosanitaires].

Article 6bis - Utilisation durable des ressources phytogénétiques

6bis1. Les Parties devront élaborer ou appliquer des politiques appropriées et des dispositions juridiques propres à promouvoir l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

6bis2. L'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture [pourra nécessiter] [nécessitera] notamment les mesures suivantes:

a) élaborer des politiques agricoles encourageant, selon qu'il convient, la mise en place et le maintien de systèmes agricoles diversifiés qui favorisent l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et des autres ressources naturelles;

- b) renforcer les recherches [impulsées par la demande] qui renforcent la diversité biologique en favorisant la variation intra et interspécifique, au profit des agriculteurs, notamment des petits paysans qui créent et utilisent leurs propres [espèces] [(variétés] et appliquent des principes écologiques de maintien de la fertilité des sols et de lutte contre les maladies, les adventices et autres ennemis des cultures;
- c) promouvoir [, selon qu'il convient,] avec la [pleine] participation des agriculteurs, notamment dans les pays en développement, les efforts de sélection qui renforcent la capacité de mise au point de variétés spécifiquement adaptées aux différentes conditions sociales, économiques et écologiques, y compris dans les terres marginales;
- d) élargir la base génétique des différentes cultures et accroître la diversité du matériel génétique mis à la disposition des agriculteurs;
- e) promouvoir [, selon qu'il convient,] [dans toutes les zones agro-écologiques] une utilisation accrue des cultures et variétés locales ou adaptées aux conditions locales, et des espèces sous-utilisées; et
- f) encourager [, selon qu'il convient,] une plus grande utilisation de la diversité des variétés et espèces dans la gestion, la conservation et l'utilisation durable des cultures à l'exploitation et créer des liens étroits entre la sélection végétale et le développement agricole en vue de réduire la vulnérabilité des cultures et l'érosion génétique et de promouvoir une production alimentaire mondiale accrue, compatible avec un développement durable.

[A cet effet, les parties devront revoir et, selon le cas, ajuster leurs stratégies de sélection et leur législation concernant la mise en vente des variétés et la distribution des semences.]

[6bis3. Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, met en place ou maintient des moyens pour réglementer, gérer ou maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la libération de ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture [qui sont] [qui impliquent] des organismes vivants et modifiés résultant de la biotechnologie et qui risquent d'avoir sur l'environnement des impacts défavorables qui pourraient influer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine].

Article 7 - Coopération internationale générale

- 7.1 Chaque Partie incorporera selon les besoins dans ses programmes les activités visées aux Articles 5 et 6bis et coopérera avec les autres Parties, directement ou par l'intermédiaire [de la FAO et/ou d'autres] d'organisations internationales compétentes, en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture.
- 7.2 La coopération internationale aura en particulier pour objet:
- a) d'établir ou de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- b) [d'encourager] [d'améliorer] les activités internationales visant à promouvoir la conservation, l'évaluation, la documentation, l'amélioration génétique, la sélection végétale, la multiplication des semences ainsi que le partage et l'échange de ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture et des informations et technologies [appropriées] [pertinentes] [et l'accès à ces ressources, conformément à l'Article 11];

- c) [de maintenir et de renforcer les arrangements institutionnels visés aux Articles **;] Note: il pourrait être question, dans les articles faisant l'objet d'un renvoi, de réseaux, systèmes d'information et autres instruments pertinents;
- d) [[de renforcer ou de mettre en place des mécanismes financiers de soutien pour] [de déterminer les moyens de soutenir] les activités en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

Article 8 - Rôle des organisations internationales [et coopération avec celles-ci]

NOTE: La Commission a remis à plus tard l'examen de cet Article

Article 8bis: Plan d'action mondial

8bis.1 Les Parties [favoriseront][mettront en oeuvre][devraient favoriser][devraient mettre en oeuvre], selon le cas, [conformément aux priorités nationales,] le Plan d'action mondial à évolution continue pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture adopté à Leipzig en juin 1996 afin de promouvoir l'exécution de cet Engagement, [particulièrement de ses Articles 5 et 6bis]. Les Parties [mettront en oeuvre] [devraient mettre en oeuvre] le Plan d'action mondial par [des actions nationales et], le cas échéant, une coopération internationale de façon à fournir un cadre cohérent pour le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'échange d'informations, notamment, [ainsi qu'une base technique solide pour l'utilisation du mécanisme de financement prévu à l'Article 14.] Les Parties [suivront et orienteront][devraient suivre et orienter] l'exécution du Plan d'action mondial par l'intermédiaire de [la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture] [l'organe directeur créé en vertu de l'Article 13]. [L'exécution du Plan d'action mondial contribuera à la réalisation des droits des agriculteurs.]

[Article 9 - Le Réseau international de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- 9.1 Le Réseau international de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RI/RPGAA) sera développé et renforcé. Il regroupera les RPGAA détenues aux niveaux national, régional et international et visera à améliorer la conservation, l'échange et l'utilisation des RPGAA au profit du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire mondiale, et à contribuer au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des RPGAA.
- 9.2 Les Parties désigneront des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris du matériel détenu *in situ* et *ex situ*, afin de définir leur contribution au RI/RPGAA. Elles encourageront tous les instituts, notamment les instituts privés, non gouvernementaux, de recherche, de sélection et autres, à participer au RI/RPGAA.
- 9.3 Les collections des Centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI sous les auspices de la FAO feront partie du Réseau international de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- 9.4 Les modalités de fonctionnement du Réseau seront aussi simples et efficaces que possible.]

OU

[Article 9 - Les réseaux internationaux de ressources phytogénétiques

9.1 Les réseaux internationaux de collections de ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture seront encouragés ou développés, en fonction des accords

existants, de façon à assurer une couverture aussi complète que possible des ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture.

9.2 Les Parties contractantes encourageront, selon qu'il conviendra, toutes les institutions, qu'il s'agisse d'institutions gouvernementales, privées ou non gouvernementales ou d'instituts de recherche ou de sélection ou d'autres institutions, à participer aux réseaux internationaux.]

Article 10: [Le Réseau mondial d'information] [Les systèmes d'information] sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

[10.1 Les Parties coopéreront de manière à mettre en place un réseau mondial d'information sur les questions scientifiques, techniques, environnementales et commerciales relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

OU

- [10.1 [Le Réseau mondial d'information] [Les systèmes d'information] sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture [(RMI/RPGAA)] sera (seront) développé(s) et renforcé(s) afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de l'importance des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, [de rationaliser les collections existantes,] de faciliter l'utilisation des collections [et d'assurer] et de renforcer la coopération régionale et internationale. Les modalités de fonctionnement [du Réseau] [des systèmes d'information] seront aussi simples et efficaces que possible, en s'appuyant, notamment, sur les [systèmes] [arrangements] pertinents existants.]
- [10.2 Les Parties qui ont accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devront communiquer et/ou transmettre au pays d'origine ou à l'organe chargé d'administrer le système multilatéral, selon le cas, au moins une fois par an, les informations suivantes:
 - a) l'état des ressources génétiques reçues ou introduites;
 - b) les utilisations nouvelles des ressources génétiques reçues ou introduites;
 - c) le matériel en cours de mise au point à des fins de commercialisation y compris les variétés, cultivars et lignées de sélection avancée;
 - d) s'il y a plusieurs pays d'origine, la part de ressources génétiques de ces pays entrant dans l'élaboration de la nouvelle variété commercialisée.]
- [10.3 Sur la base de la notification par les parties , un système d'alerte rapide devrait être mis en place en cas de danger menaçant la gestion efficace des ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture, en vue de sauvegarder le matériel génétique.]
- [10.4 Les Parties coopéreront, par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes, afin de procéder à une réévaluation régulière de l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde de façon à faciliter la mise à jour du Plan d'action mondial à évolution continue visé à l'Article 8bis.]

<u>Article 11 - Accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</u>

11.1 Les Parties reconnaissent les droits souverains des Etats sur leurs ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris le fait que le pouvoir de déterminer l'accès à ces ressources incombe aux gouvernements nationaux et relève des législations nationales; dans l'exercice de leurs droits souverains, les Parties faciliteront l'accès

Les Etats-Unis d'Amérique ont réservé leur position pour ce qui concerne l'Article 11.1.

aux ressources sans imposer de restriction allant à l'encontre de la Convention sur la diversité biologique et du présent Engagement.

- [11.1 et 11.2 En application de la Convention sur la diversité biologique, les Parties faciliteront, de manière efficiente, efficace et transparente, l'accès à leurs ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sans imposer de restriction allant à l'encontre de la Convention sur la diversité biologique et du présent Engagement.
- 11.2 Les Parties conviennent d'établir un système multilatéral qui soit efficient, efficace et transparent, propre à faciliter l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à partager de façon juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, notamment le transfert [approprié] de technologies [pertinentes], le renforcement des capacités, l'échange [approprié] d'informations [pertinentes] et des financements [appropriés]. Les Parties reconnaissent que l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est l'avantage majeur de ce système multilatéral [pour les Parties/participants].
- 11.3.1 L'accès au matériel conservé dans le système multilatéral se fera gratuitement et dans les meilleurs délais, ou la redevance perçue ne sera pas supérieure aux frais minimums engagés.
- [11.3.2Les bénéficiaires de matériel génétique doivent savoir qu'en acceptant ce matériel, ils:
 - a) s'engagent à l'utiliser à des fins de recherche, de sélection ou de formation dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture;
 - b) comprennent que toute autre utilisation de ce matériel peut être régie par des conditions différentes, conformément à la Convention sur la diversité biologique;
 - c) acceptent de ne pas céder le matériel ainsi reçu à des tiers sans le consentement préalable, en connaissance de cause, du donateur;
 - d) ne feront pas valoir des droits qui limitent l'accès ainsi consenti aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ou leur utilisation.
- 11.3.2bis Les pourvoyeurs de matériel génétique, en acceptant les dispositions régissant le système multilatéral figurant à l'Annexe ** s'engagent à:
 - a) fournir des informations adéquates sur le matériel génétique;
 - b) lorsque l'acquisition du matériel est soumise à des conditions spécifiques, assurer un accès à ce matériel conformément auxdites conditions.
- 11.3.2ter [Les Parties/participants] au système multilatéral sont convenus de ce qui suit:
 - a) l'accès au matériel protégé par des droits de propriété intellectuelle se fera en vertu des règlements internationaux pertinents;
 - b) les lignées de sélection avancée faisant l'objet de droits exclusifs, les variétés acclimatées par les agriculteurs et d'autres matériels en cours de mise au point seront utilisés à discrétion de leurs obtenteurs pendant la phase de mise au point.]

OU

[11.3.2 Aux termes du présent article, les bénéficiaires de matériel génétique acceptent les conditions ci-après:

- a) ce matériel sera utilisé exclusivement à des fins de recherche, de sélection et de formation;
- b) toute autre utilisation que celle indiquée ci-dessus sera soumise à d'autres dispositions, conformément à la Convention sur la diversité biologique, notamment en ce qui concerne le partage juste et équitable des avantages qui en découlent;
- c) les bénéficiaires s'engagent à partager avec le pays d'origine les données obtenues et à faciliter, à des conditions préférentielles et de faveur, l'accès aux technologies mises au point dans le cadre des activités susmentionnées;
- d) le matériel reçu ne sera pas cédé à des tiers sans le consentement préalable de la partie ayant fourni ce matériel;
- e) les bénéficiaires n'exigeront pas de droits d'exclusivité sur le matériel reçu, sur une partie de ce matériel ou sur des extraits qui en dérivent;
- f) l'accès aux lignées de sélection avancée faisant l'objet de droits exclusifs, aux variétés acclimatées par les agriculteurs et à d'autres matériels en cours de mise au point sera laissé à la discrétion des obtenteurs pendant la période de leur mise au point.]

OU

- [11.3.2Les bénéficiaires de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre de ce système multilatéral, doivent savoir qu'en vertu du présent article, ils s'engagent à:
 - a) utiliser exclusivement ces ressources à des fins de recherche, de sélection ou de formation dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture;
 - b) admettre que toutes les utilisations de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris à des fins commerciales, seront soumises, dans ce système multilatéral, au principe de partage juste et équitable des avantages qui en découlent;
 - c) reconnaître que toute utilisation autre que celles prévues dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture sera soumise aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique, pour ce qui concerne le partage juste et équitable des avantages qui en découlent;
 - d) admettre que le matériel reçu ne sera pas cédé à des tiers n'étant pas parties au présent Engagement;
 - e) ne pas faire valoir de droits limitant l'accès ainsi consenti aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ou leur utilisation;
 - f) reconnaître que les lignées de sélection avancée faisant l'objet de droits exclusifs, les variétés acclimatées par les agriculteurs et d'autres matériels en cours de mise au point seront utilisés à la discrétion de leurs obtenteurs pendant la phase de mise au point.]
- 11.3.3 [Dans le cadre du système multilatéral, les Parties fourniront ou permettront un accès, à des fins de recherche, de sélection ou de formation, aux ressources phytogénétiques ci-après utiles à l'alimentation et à l'agriculture, détenues dans des collections désignées par les autorités

 nationales:

- i) tout le matériel génétique énuméré à l'Annexe I à l'Article 11 du présent Engagement;
- ii) le matériel génétique non repris à l'Annexe I, acquis avant l'entrée en vigueur du présent Engagement, à condition que l'accès à ce matériel, dont l'acquisition était soumise à des conditions spécifiques, soit lui aussi régi par ces conditions.]
- 11.3.4 Les Parties sont convenues d'accorder à d'autres Parties au présent Engagement un accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, conformément aux dispositions suivantes:
 - a) l'accès aux ressources phytogénétiques [comme décrit à l'Annexe I] du présent Engagement se fera dans le cadre du système multilatéral décrit dans le présent Article;
 - b) l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui ne sont pas énumérées dans le présent Engagement [à l'Annexe I] sera régi par les conditions fixées d'un commun accord par les Parties contractantes, en gardant présent à l'esprit les dispositions de la Convention sur la diversité biologique.
- [11.3.5L'[Organe directeur] maintiendra à l'étude la liste de l'Annexe I afin d'[étendre] [accroître] son champ d'application [et parvenir à une couverture plus complète des ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture]. L'Annexe sera amendée conformément aux procédures définies à l'Article ** du présent Engagement].
- 11.3.6 a)Les Parties prendront les mesures législatives et administratives ou les dispositions de politique générale voulues, selon les cas, pour [promouvoir] [assurer] la participation à ce système multilatéral d'entités relevant de leur juridiction. Les relations entre la Partie et le participant seront régies par la législation nationale en vigueur. La Partie exigera toutefois du participant qu'il assume les obligations définies dans le cadre du système multilatéral et respecte scrupuleusement les engagements pris par la Partie en question dans le cadre du présent Engagement ou d'autres accords internationaux connexes.
- b) Les conditions d'accès définies dans le présent Engagement s'appliquent également aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues par les Centres internationaux de recherche agronomique qui notifient officiellement au dépositaire qu'ils acceptent les dispositions pertinentes du présent Engagement.
- c) Les Etats qui adhèrent au présent Engagement ne prendront pas de mesures limitant l'accès au matériel génétique détenu dans les collections de tout Centre international de recherche agronomique.

ANNEXE A L'ARTICLE 11 Liste provisoire des espèces cultivées - Annexe I

Nom vulgaire	Genre ¹	Nom vulgaire	<u>Genre</u> ¹
Riz	Oryza		Cenchrus
Avoine	Avena		Chloris
Seigle	Secale		Cynodon
Orge	Hordeum		Dactylis
Mils	Pennisetum		Elymus
	Setaria		Festuca
	Panicum		Hyparrhenia
	Eleusine		Ischaemum
	Digitaria		Lolium
Maïs	Zea		Melinis
Sorgho	Sorghum		Panicum
Blé	Triticum		Paspalum
Arachide	Arachis		Pennisetum
Pois à vache	Vigna		Phalaris
Pois	Pisum		Phleum
Haricot	Phaseolus		Poa
Lentille	Lens		
			Schizachyrium Setaria
Soja Dominio do torro	Glycine		
Pomme de terre	Solanum		Themeda
Patate douce	Ipomoea		(1 :)
Igname	Dioscorea	Légumineuses	(Leguminosae)
Manioc	Manihot	8	4 1 .
Plantain, banane	Musa		Aeschinomene
Agrumes	Citrus		Alysicarpus
Canne à sucre	Saccharum		Arachis
Betterave	Beta		Bauhinia
Courge	Cucurbita		Calopogonium
Tomate	Lycopersicon		Canavalia
Noix de coco	Cocos		Centrosema
Chou caraïbe	Xanthosoma		Clitoria
Taro	Colocasia		Coronilla
Choux, colza, moutardes	Brassica		Desmodium
	Allium		Dioclea
Oignon, poireau, ail Pois chiche			Galactia
Fève	Cicer		Indigofera
	Vicia		Lablab
Pois cajan	Cajanus		Lathyrus
Melon	Cucumis		Lespedeza
Lin	Linum		Leucaena
Tournesol	Helianthus		Lotus
Coton	Gossypium		Lupinus
Palmier à huile	Elaeis		Macroptilium
	Braces		Medicago
Fourrages			Melilotus
Graminées	(Gramineae)		Neonotonia
			Onobrychis
	A gropyron		Pueraria
	Agrostis		Stizolobium
	Alopecurus		Stylosanthes
	Andropogon		Teramnus
	Arrhenatherum		Tephrosia
	Axonopus		Trifolium
	Brachiaria		Trigonella
	Bromus		Vetiveria
	Bothriochloa		Zornia
			20

Les genres ne sont indiqués que pour préciser à quel genre appartient une plante cultivée spécifique.

NOTE: Les articles numérotés 11.3 à 11.7 ci-dessous font partie du texte de synthèse, préparé par le Bureau à sa septième session; la Commission n'a pas eu le temps de les examiner à sa quatrième session extraordinaire.

- 11.3 Les Parties peuvent proposer à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture un amendement aux Annexes A, B et C. Le Secrétariat de la Commission communiquera le texte de l'amendement proposé aux autres Parties au moins trois mois avant sa session.
- 11.4 Les Parties sont convenues que les ressources phytogénétiques reçues conformément aux dispositions du présent Engagement pour des utilisations alimentaires et agricoles et par la suite utilisées à d'autres fins commerciales devront également faire l'objet d'un partage juste et équitable des avantages découlant de ces utilisations non agricoles.
- 11.5 Des non-participants pourront accéder à du matériel placé dans le Réseau international, à des conditions spécifiques qui seront négociées par [la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture]/[l'organe directeur].
- 11.6 Avant de pouvoir accéder aux ressources, les candidats devront remplir les conditions fixées dans les normes généralement acceptées sur le plan international, en particulier dans le Code de conduite FAO pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique.
- 11.7 L'accès aux lignées de sélection avancée faisant l'objet de droits exclusifs et aux variétés acclimatées par les agriculteurs, en cours de mise au point, est autorisé, pendant cette période de mise au point, si les obtenteurs y consentent, à condition que l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire n'aille pas à l'encontre des objectifs du présent Engagement.

Article 12 - Droits des agriculteurs¹;²

NOTE: Au moment de la préparation du présent document à soumettre à la plénière, le texte de l'Article 12, qui avait été élaboré par la septième session ordinaire, était encore à l'étude.

- 12.1 a)Les Parties reconnaissent l'énorme contribution que les agriculteurs de toutes les régions du monde, et spécialement ceux des centres d'origine et de diversité des plantes cultivées, ont apporté et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques qui constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde entier.
- b) [Ces contributions justifient [les droits des agriculteurs relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture], [tels que précisés à l'Article 12.3] [[le concept de [D/droits des A/agriculteurs] tels qu'[[élaborés/traités] [dans la Résolution 5/89 [et d'autres résolutions pertinentes de la FAO]], [à appliquer par des mesures appropriées] [au niveau national,] [[reflétant les capacités et besoins nationaux], [non discriminatoires et n'entraînant pas de distorsions du commerce]] [qui permettront aux parties et/ou aux agriculteurs de continuer à conserver, gérer et améliorer les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

OU

-

Des définitions des expressions "Droits des agriculteurs", "agriculteurs" et "communautés agricoles" que l'on retrouve dans tout le texte, sont nécessaires.

La région Europe propose qu'aux fins de l'Engagement, les agriculteurs et communautés agricoles englobent les communautés autochtones et locales dont les modes de vie traditionnels favorisent la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture.

12.2 [Les Parties reconnaissent que la concrétisation [des droits des [de leurs] agriculteurs, pour ce qui concerne les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture] [droits des agriculteurs] [individuellement ou collectivement, lorsque ceux-ci sont reconnus par la législation nationale] est [principalement] du ressort du [gouvernement national] [des gouvernements nationaux] [et de la communauté internationale, en tant que bénéficiaire des ressources phytogénétiques acclimatées et conservées par les agriculteurs]. La communauté internationale [, en tant que bénéficiaire des ressources phytogénétiques acclimatées et conservées par les agriculteurs, doit également] [reconnaître les droits des agriculteurs et] [aidera] aider les gouvernements nationaux à garantir des avantages équitables aux générations présentes et futures d'agriculteurs et aux communautés agricoles [autochtones].

OU

[Les Parties reconnaissent la nécessité de promouvoir les efforts faits par leurs agriculteurs pour conserver et utiliser durablement les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

- 12.3 [Chaque Partie/Les Parties] [devra/devront/devrait/devraient] par conséquent, selon qu'il conviendra, prendre des mesures, y compris au niveau administratif, exécutif et législatif, selon [leurs besoins et priorités]/[leurs priorités respectives], afin de:
- a) Aider leurs agriculteurs et communautés agricoles [traditionnelles], [notamment dans les zones d'origine/diversité des ressources phytogénétiques] à contribuer à mettre en valeur, conserver, améliorer, évaluer et utiliser durablement les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, par leur participation à l'établissement ou le renforcement d'arrangements appropriés [et la participation de leurs agriculteurs et communautés agricoles [traditionnelles] à ces arrangements], tels que:
- i) programmes nationaux [et régionaux] de matériel génétique;
- ii) initiatives encourageant l'utilisation de plantes cultivées qui ne sont pas encore exploitées à grande échelle et la recherche sur ces cultures.
- b) [[Sous réserve de la législation nationale,]Faire en sorte que les agriculteurs tirent [directement] profit des programmes internationaux, en renforçant leurs activités de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

OU

[Collaborer avec les programmes internationaux pertinents au profit des agriculteurs et] visant à encourager les agriculteurs à préserver et utiliser durablement les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

- c) [Appliquer activement les mesures mentionnées à l'Article**¹ conformément à leurs capacités nationales, pour garantir des avantages aux agriculteurs et [à leurs] [aux communautés [agricoles/autochtones et locales] traditionnelles].
- d) Appuyer les activités de formation, de recherche et de renforcement des capacités institutionnelles au plan local, avec la [pleine] participation des communautés intéressées, plus particulièrement axées sur les agricultrices, [[notamment/et] [des mesures de réexamen] des mécanismes de crédit et des dispositions commerciales.] [qui régissent l'accès des agriculteurs aux ressources phytogénétiques pour améliorer leurs ressources génétiques traditionnelles et développer les systèmes d'échange, notamment par l'élimination des entraves d'ordre financier et commercial, pour la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources, ainsi que le transfert des technologies qui protègent, intègrent, améliorent et développent [les

_

La Région Europe propose comme titre de l'Article... (Article 5 du document IUND/4) "Engagements nationaux pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture."

connaissances, le savoir-faire et les pratiques traditionnels [des agriculteurs/des agriculteurs traditionnels.]]

- e) [Faciliter [l'intégration] des connaissances, du savoir-faire et des pratiques [traditionnels des agriculteurs/des agriculteurs traditionnels] dans les technologies modernes, selon les besoins].
- f) Promouvoir la recherche agricole, scientifique et technologique nationale et internationale pour soutenir et renforcer, selon qu'il conviendra, les systèmes de connaissance basés sur le savoir des agriculteurs concernant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- g) [Reconnaître et protéger les droits traditionnels des agriculteurs et de leurs communautés de conserver, d'utiliser, d'échanger, de partager et de commercialiser leurs semences et tout autre matériel végétal de reproduction et notamment le droit de réutiliser les semences mises de côté à l'exploitation.]

OU

[[Conformément à la législation nationale] Reconnaître [et protéger] les droits [et pratiques] traditionnels des agriculteurs et de leurs communautés de conservation, utilisation, échange, partage et commercialisation [de leurs]/[des variétés locales/]races de pays] [[semences et [tout autre/leur] matériel végétal de reproduction], [de leurs variétés locales], y compris le droit de réutiliser [leurs]/[les] semences conservées à l'exploitation [conformément à l'UPOV] [selon qu'il conviendra].]

OU

Protéger la possibilité pour les agriculteurs et leurs communautés de conserver et d'utiliser, y compris de réutiliser, leurs semences conservées à l'exploitation et leur autre matériel végétal de reproduction, et, [conformément à la législation nationale, la possibilité d'échanger, de partager et de commercialiser des semences et d'autres matériels végétaux de reproduction relevant du domaine public.]

OU

[Protéger, conformément à la législation nationale, selon qu'il conviendra, la possibilité, pour les agriculteurs et leurs communautés, de conserver, d'utiliser, d'échanger, de partager et de commercialiser leurs semences et autre matériel végétal de reproduction des variétés qu'ils ont acclimatées/races de pays].

h) [Mettre en place et faire fonctionner un fonds international (mentionné à l'Article **) et mettre au point son dispositif opérationnel de manière à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques et des connaissances traditionnelles des agriculteurs, l'accès aux nouvelles technologies et le partage équitable des avantages tirés des produits obtenus grâce à l'utilisation des ressources phytogénétiques, pour le profit des générations présentes et futures d'agriculteurs.]

OU

[Consentir des efforts appropriés pour mobiliser des ressources financières suffisantes à l'appui des activités des agriculteurs tendant à préserver et à utiliser durablement les RPGAA sans restriction ni distorsion du commerce. A cet égard, elles devraient chercher à utiliser pleinement et à améliorer qualitativement tous les mécanismes et sources de financement nationaux, bilatéraux et multilatéraux et solliciter les sources et mécanismes du secteur privé, y compris ceux des ONG.]

i) [[Sous réserve de la législation nationale, encourager] Reconnaître et [garantir les droits des [de leurs] agriculteurs à [pleinement] profiter des]] [s'efforcer de partager les] avantages découlant de l'utilisation [directe] des ressources phytogénétiques, sur une base juste et équitable, [et] à des conditions convenues d'un commun accord, y compris [par le transfert de technologies,] la participation à la recherche et, [le cas échéant,] l'accès à ces résultats qui découleraient, [maintenant ou à l'avenir,] d'une meilleure utilisation des ressources phytogénétiques, grâce à la sélection végétale [et à d'autres méthodes scientifiques modernes, ainsi que de leur utilisation commerciale.]

- j) [Veiller à ce que les connaissances [individuelles et/ou] collectives et les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues et mises en valeur par les agriculteurs et les communautés [d'agriculteurs/locales] soient protégées et favorisées en adoptant et en appliquant une législation appropriée [sous forme d'un régime de droits collectifs] qui assure une protection suffisante des connaissances, des innovations, du matériel et des pratiques des agriculteurs et des communautés [d'agriculteurs/locales] [et qui favorise le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de leurs ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture].]
- k) [Promouvoir au plan national des systèmes de protection juridique [et/ou d'autres mécanismes] afin de rendre effectifs les droits des agriculteurs [et/concernant] le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

OU

[Mettre en place des systèmes au plan national [, y compris des systèmes *sui generis*,] le cas échéant, [concernant]/[assurant/favorisant] le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.]

- l) [Encourager la mise en place et donner des avis sur l'élaboration d'un système international *sui generis* pour la reconnaissance, la protection et la rémunération des connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés traditionnelles.]
- m) [Promouvoir] [assurer] la participation des [de leurs] agriculteurs et communautés agricoles locales à [l'examen et] la mise en oeuvre de mesures prévues dans le présent [Engagement] [Article] [et le Fonds international évoqué à l'Article **], qui [peuvent] [doivent] inclure le lancement de mécanismes consultatifs [permanents et] souples à cette fin [et la participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures législatives sur les droits des agriculteurs aux niveaux national et international].
- n) [Assurer que l'information et le consentement préalables des agriculteurs et communautés locales concernés sont obtenus avant que la collecte de ressources phytogénétiques soit entreprise; adapter les systèmes actuels d'homologation des variétés afin d'identifier et d'enregistrer, selon qu'il conviendra, les variétés de ressources phytogénétiques fournies par les agriculteurs et les communautés agricoles; et exiger la divulgation de l'origine des ressources phytogénétiques utilisées dans l'élaboration des variétés commerciales.]
- o) [Examiner, évaluer et, le cas échéant, modifier les systèmes de droits de propriété intellectuelle, de régime foncier, et les législations concernant les semences afin qu'ils soient harmonisés avec les dispositions du présent Article.]

Article 13 - [Organe intergouvernemental,] Surveillance des activités et autres responsabilités de [la FAO]

NOTE: La Commission a décidé de différer l'examen de cet Article.

Article 14 - Sécurité financière

NOTE: La Commission a décidé de différer l'examen de cet Article.

Annexe D

Propositions sur le partage des avantages présentées par la région Afrique, la région Europe et la Malaisie à la quatrième session extraordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

1. PROPOSITION DE LA REGION AFRIQUE SUR LE PARTAGE DES AVANTAGES

- a) Les Parties mettront en place un système de collecte et de diffusion des informations techniques résultant de la recherche-développement sur les ressources génétiques placées dans le Système multilatéral.
- b) Les Parties élaboreront un système permettant de définir leurs besoins technologiques, en particulier dans le cas de pays en développement, en matière de recherche-développement portant sur les plantes cultivées relevant du Système multilatéral, et elles prendront des dispositions pour le transfert de ces technologies, y compris la formation.
- c) Les Parties conviennent que la protection des droits de propriété intellectuelle sur le matériel génétique ne s'appliquera pas dans le ou les pays d'origine du matériel qui a servi à son élaboration initiale.
- d) Chaque Partie adoptera une législation nationale et des dispositions institutionnelles pour prévenir l'accès non autorisé aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Soit

e) Les Parties n'accorderont ni ne reconnaîtront la protection des droits de propriété intellectuelle sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture relevant du Système multilatéral.

Soit

- e.1) Le bénéficiaire devra, conformément à la formule indiquée dans le paragraphe ciaprès, partager les avantages résultant de l'utilisation commerciale du matériel génétique qui a été obtenu à partir des ressources phytogénétiques du Système multilatéral et pour lequel la protection des droits de propriété intellectuelle a été obtenue.
- e.2) Le montant de la contribution au fonds tel qu'indiqué en e.1) sera [de dix pour cent] de la valeur du produit obtenu en utilisant du matériel, un procédé ou un produit protégé par des droits de propriété intellectuelle, tiré de la ressource génétique reçue.
- e.3) Les Parties créeront un fonds pour l'exécution des activités prévues dans le présent Engagement. Le fonds tirera ses ressources financières de la commercialisation des ressources phytogénétiques du Système multilatéral, du mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que de toutes les contributions volontaires et autres sources dont pourra décider la Conférence des Parties au présent Engagement.
- e.4) Pour les ressources phytogénétiques collectées après l'entrée en vigueur [de l'Engagement international] [de la Convention sur la diversité biologique] et lorsque le pays d'origine est connu, la moitié des avantages financiers résultant de la commercialisation ira à ce pays.

Dans les autres cas, la Conférence des Parties au présent Engagement élaborera un indice, pour chaque pays, en ce qui concerne chaque plante cultivée relevant du Système multilatéral, pour tenir compte de la diversité génétique de cette plante cultivée dans ce pays par rapport à la diversité génétique mondiale de cette plante cultivée. La moitié des avantages financiers tirés de la commercialisation de cette plante cultivée et déposés dans le fonds

conformément au paragraphe e.3) ci-dessus sera distribuée entre les Parties en fonction de leurs indices respectifs.

f) Les Parties feront en sorte que les avantages résultant de la commercialisation des ressources phytogénétiques non comprises dans le Système multilatéral sont partagés avec le ou les pays d'origine, de manière juste et équitable, dans des conditions convenues d'un commun accord.

La Partie dans la juridiction de laquelle le bénéficiaire exerce son activité veillera donc, par l'intermédiaire de son autorité compétente, à ce que la conduite du bénéficiaire soit conforme aux dispositions du présent Engagement et garantira le partage juste et équitable des avantages résultant de la commercialisation des ressources phytogénétiques.

2. PROPOSITION DE LA REGION EUROPE SUR LE PARTAGE DES AVANTAGES PREVU DANS LE SYSTEME MULTILATERAL

- 1 Les Parties conviennent d'une approche multiple en ce qui concerne le partage des avantages, reconnaissant que:
- a) les avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont de nature diverse;
- b) les avantages sont partagés dans le cadre du Système multilatéral, indépendamment des transactions individuelles entre les [Parties] [participants];
- c) le partage des avantages doit être transparent et être défini par les [Parties] [participants], sur la base de règles convenues d'un commun accord;
- d) le partage des avantages doit notamment contribuer à la sécurité alimentaire à long terme et au développement durable de l'agriculture, aux plans local, régional et mondial.
- 2 Les avantages qui seront partagés dans le cadre du présent [Engagement] comprennent:
- la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- un accès réciproque facilité aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- un accès facilité aux informations portant sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- la promotion de l'accès aux mécanismes financiers existants;
- la disponibilité accrue de matériel génétique adapté de qualité;
- la coopération dans les domaines de la collecte, de la recherche, de la formation, du transfert de technologies, du renforcement des capacités, en ce qui concerne notamment les aspects juridiques et économiques des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- l'élargissement des réseaux régionaux existants et, le cas échéant, la création de nouveaux réseaux régionaux [comme prévu aux Articles 9 et 10];
- 3 Les [Parties] [participants] au Système multilatéral ont droit aux avantages découlant de l'échange du matériel énuméré à l'Annexe 1
- 4 La concrétisation des avantages se fera grâce à une approche tenant compte des diverses Parties prenantes, qui a un bon rapport coût-efficacité et permet de réduire les chevauchements d'efforts. Cette approche prévoit:
- a) le fonctionnement du Système multilatéral, par [la mise au point de] stratégies et méthodologies intégrées, de réseaux, et de programmes et activités conjoints;

- b) les apports fournis au Système multilatéral par les [Parties] [participants], y compris, le cas échéant, une partie des avantages décrits [ci-dessus];
- c) une meilleure coordination des mécanismes et systèmes existants;
- Les [Parties] individuelles au présent [Engagement] s'efforceront de partager de façon juste et équitable les avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture [,conformément à l'Article 12].

3. PROPOSITION DE LA MALAISIE SUR LE PARTAGE DES AVANTAGES

Chaque Partie au présent Engagement versera au Fonds international qui sera créé conformément à l'Article ** une contribution annuelle représentant ** pour cent de la valeur des cultures produites sur son territoire grâce à l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture énumérées à l'Annexe 1 du présent Engagement, lorsque ces plantes sont produites à l'aide de matériel phytogénétique ou de procédés pour lesquels une protection des droits de propriété intellectuelle a été demandée, en vertu de la législation nationale. A cet effet, la valeur des cultures sera calculée sur la base de la superficie totale récoltée, multipliée par le rendement national moyen à l'hectare pour ces cultures et par le prix moyen à l'exploitation pour l'année en cours.

Annexe E

Déclarations du Bureau juridique de la FAO et d'observateurs à la quatrième session extraordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sujet de divers paragraphes (12.3 l) et o)) de l'Article 12

1. INTERVENTION DU CONSEILLER JURIDIQUE AU GROUPE A COMPOSITION NON LIMITEE (Après-midi du 4 décembre 1997)

Les éminents délégués de la Colombie et des Pays-Bas ont soulevé une question au sujet de la corrélation et de la compatibilité éventuelles entre le paragraphe 1) de l'Article 12.3, tel que proposé page 11 du document CGRFA/IUND/4 Rev.1 Add.1, et les dispositions de l'Accord ADPIC¹.

Ce paragraphe est en rapport avec l'Article 27.3 b) de l'Accord ADPIC dans la mesure où il mentionne un système *sui generis* de protection. Le système proposé au paragraphe l) pour la reconnaissance, la protection et la rémunération des connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés traditionnelles, est sans nul doute compatible avec le système *sui generis* de protection des obtentions végétales de l'Accord ADPIC.

En réalité, le concept de système *sui generis* de l'Accord ADPIC, extrêmement général, permet aux Etats d'exercer amplement leur pouvoir discrétionnaire. L'Accord ADPIC n'indique pas expressément les éléments ou composantes qui devraient faire partie du système *sui generis*; il ne stipule pas non plus l'application des critères de l'UPOV², qui constitue déjà un système *sui generis* de protection des obtentions mais qui n'est pas le seul possible. Néanmoins, on peut déduire du contexte général de l'Accord ADPIC quelques-unes des conditions minimales d'un système *sui generis*, à savoir qu'il devrait: i) être, du moins au sens large, un système de protection des droits de propriété intellectuelle; ii) être applicable en principe à toutes les obtentions faisant l'objet d'un commerce international; iii) être efficace, c'est-à-dire avoir force obligatoire; iv) ne pas être discriminatoire à l'égard du pays d'origine du déposant de la demande (principe du traitement national); et v) accorder le traitement de la nation la plus favorisée.

A ces éléments, chaque Etat souverain peut en ajouter d'autres à caractère essentiellement technique (concernant par exemple une nouvelle définition de l'objet de la protection, des conditions nouvelles ou différentes de protection, un champ d'application plus vaste et une durée de protection plus longue) ou davantage politique (par exemple, l'accès aux ressources génétiques, le partage des avantages et la reconnaissance des connaissances des agriculteurs et des communautés traditionnelles).

L'Accord ADPIC n'englobe pas, comme élément essentiel du système *sui generis* de protection des obtentions végétales, la reconnaissance des connaissances des agriculteurs et des communautés traditionnelles, mais elle pourrait être ajoutée. Une autre question se pose: celle de savoir si cette reconnaissance et les principes découlant de la Convention sur la diversité biologique tels que l'accès et le partage des avantages doivent être regroupés en un seul instrument global concernant la protection des obtentions ou traités dans des instruments distincts. Il appartient à chaque Etat de trancher cette question.

_

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Union internationale pour la protection des obtentions végétales.

2. DECLARATION DE L'OBSERVATEUR DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES (UPOV)¹

L'expression "système sui generis de protection" signifie en réalité "système spécial de protection conçu pour un objet spécifique. La protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention de l'UPOV est un exemple de ce système." Il est conçu uniquement pour protéger les obtentions végétales et n'est pas adapté à la protection des connaissances autochtones.

L'Accord ADPIC fixe des normes obligatoires minimales de protection de la propriété intellectuelle qui doivent être appliquées sur les territoires des membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il stipule que les obtentions végétales doivent être protégées par le système des brevets ou par un système efficace *sui generis* de protection, ou bien par les deux. Il ne prévoit pas ni n'interdit la protection des connaissances autochtones.

Le programme de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour 1998/99 comprend l'examen des travaux sur la possibilité de protéger les connaissances autochtones.

3. DECLARATION DE L'OBSERVATEUR DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SELECTIONNEURS POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES (ASSINSEL)² CONCERNANT LE PARAGRAPHE 12.3 o) DE L'ARTICLE 12 RELATIF AUX DROITS DES AGRICULTEURS

L'ASSINSEL considère que le paragraphe 12.3 o) de l'Article 12 sur les "droits des agriculteurs" n'est pas justifié et devrait être supprimé, car il faut savoir que les systèmes actuels en matière de protection de la propriété intellectuelle s'appliquant aux variétés végétales, ainsi que les législations semencières ne vont pas contre les principes de l'Article 12 tel que négocié dans le cadre de la révision de l'Engagement international, bien au contraire.

En effet, les systèmes actuels en matière de protection des variétés, et plus particulièrement l'Acte 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales de l'UPOV, contiennent trois clauses permettant de partager les bénéfices résultant de l'utilisation des ressources phytogénétiques et par conséquent de concrétiser le concept de droits des agriculteurs:

- 1. La clause d'"exception du sélectionneur", qui permet d'accéder librement aux variétés protégées et commercialisées dans un but de recherche ou d'utilisation dans un programme de sélection pour la création d'une nouvelle variété.
- 2. La clause des "actes accomplis à des fins non commerciales", qui stipule que le droit d'obtenteur ne s'étend pas aux actes accomplis dans un cadre privé à des fins non commerciales. Ainsi, le droit d'obtenteur ne s'applique pas aux petits agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance, qui représentent souvent plus de 90 pour cent des agriculteurs dans les pays en développement, leur permettant ainsi d'améliorer leur sécurité alimentaire.

-

L'UPOV est une organisation intergouvernementale.

² L'ASSINSEL est une ONG

3. La clause des "semences de ferme", qui permet aux agriculteurs, dans des limites raisonnables et sous réserve de la sauvegarde des intérêts légitimes de l'obtenteur, de produire leur propre semence de ferme pour les besoins de leur exploitation. Dans ce cadre, chaque Etat a la latitude de déterminer le niveau de compensation qui doit être fournie à l'obtenteur par l'agriculteur, afin de compenser les royalties non perçues sur les semences commerciales ou certifiées.

En matière de législation semencière, il faut savoir que les petits agriculteurs impliqués dans l'agriculture de subsistance dans les pays en développement, utilisent en général plus de 90 pour cent de semences de ferme, pour lesquelles les normes relatives à l'inscription des variétés au catalogue officiel et à la certification des semences ne s'appliquent pas. En conséquence, les législations semencières ne peuvent en aucun cas nuire à la mise en oeuvre des droits des agriculteurs en général, ni au droit des agriculteurs d'utiliser leurs variétés locales en particulier.

4. DECLARATION DE L'OBSERVATEUR DE LA RURAL ADVANCEMENT FOUNDATION INTERNATIONAL (RAFI)¹

Des initiatives intéressantes et dignes d'éloges ont été prises pour préserver les droits des agriculteurs et les connaissances autochtones dans un certain nombre de pays. Parmi les plus significatives, il faut citer les processus législatifs en cours en Bolivie, au Brésil, en Colombie, en Ethiopie, en Inde, aux Philippines et en Thaïlande. De nombreux gouvernements et organisations d'agriculteurs étudient des systèmes *sui generis* pour la protection des droits des agriculteurs dans le cadre du droit de la propriété intellectuelle et à l'extérieur des régimes analogues à ceux des brevets dans le domaine des "droits collectifs". La RAFI suit l'élaboration de systèmes de propriété intellectuelle depuis vingt ans et elle est arrivée à la conclusion que ces modèles, fondés sur le droit civil et dans lesquels les communautés doivent défendre leurs droits devant les tribunaux civils - ne sont pas appropriés. Etant donné que le coût moyen que comporte la défense d'un brevet est de l'ordre de 250 000 dollars E.-U., une communauté agricole devrait avoir ses propres avocats au moins à Tokyo, Washington et Munich pour protéger ses intérêts.

5. DECLARATION DE L'OBSERVATEUR DE LA GAIA FOUNDATION²

Nous estimons pour notre part qu'il est essentiel que les négociateurs à cette tribune de la FAO se rendent compte qu'il leur incombe d'élaborer des mécanismes propres à protéger la diversité génétique utile à l'alimentation et à l'agriculture et les droits collectifs connexes des communautés qui créent et conservent cette diversité biologique.

Etant donné la concentration du pouvoir entre quelques sociétés transnationales de moins en moins nombreuses, qui ont une énorme capacité de revendication de leurs droits commerciaux par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CDB et la FAO doivent renforcer leur capacité de faire contrepoids afin de préserver la diversité biologique et les droits des populations. Le renforcement des droits des sociétés sur la diversité biologique s'impose très rapidement au monde, comme nous l'avons vu avec la Directive européenne relative aux brevets. Dans cette directive, les engagements des gouvernements européens pris dans le cadre de la CDB ont été laissés de côté, de même que le vaste mouvement de rejet de la directive par la société civile. La démocratie est ainsi très fortement attaquée dans le monde entier.

Dans les dix prochaines années, les gouvernements devront avoir le courage et la volonté de résister à la puissance des sociétés en renforçant les droits d'autres groupes d'intérêts dans la société devant laquelle ils sont responsables. Les gouvernements se doivent

La KAI I est une ONG

La RAFI est une ONG

La GAIA Foundation est une organisation non gouvernementale.

non pas de céder à la pression des plus puissants, mais de concilier et protéger les divers intérêts de la société.

La Commission a pour fonction de protéger la diversité génétique et les droits des populations et non pas de déléguer la responsabilité qui est la sienne à une instance commerciale comme l'OMC/ADPIC, ce qui serait absolument irresponsable.

Nous demandons instamment aux négociateurs ici présents d'accélérer le processus consistant à faire valoir, à élaborer et à appliquer les droits collectifs des agriculteurs afin de corriger l'asymétrie des droits qui existe en ce moment précis. La démocratie veut que pour les questions touchant à la diversité biologique, la CDB et la FAO prennent le pas sur les instances générales liées au commerce telles que l'OMC/ADPIC.

Il est évident que la diversité génétique, très compromise et les droits collectifs correspondants des populations ne seront jamais protégés dans l'ADPIC. Il est donc d'autant plus urgent pour les négociateurs de se montrer fermes et de jouer leur rôle de renforcement de la capacité mondiale de restauration et de conservation de la diversité génétique et des systèmes et droits correspondants touchant aux connaissances collectives, faute de quoi, la CDB et la FAO iraient vers le dépérissement et la mort, en même temps que la diversité génétique et les systèmes de subsistance qui la sous-tendent, tandis que le libre-échange entre les sociétés phagocyterait et étoufferait toutes les autres libertés et options.

Togo* Zambie* Zimbabwe*

Annexe F

MEMBRES DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DE LA FAO (en décembre 1997)

AFRIQUE	ASIE ET PACIFIQUE SUD-OUEST	EUROPE	AMERIQUE LATINE ET CARAIBES
Afrique du Sud*	Australie*	Albanie	Antigua-et-Barbuda*
Algérie*	Bangladesh*	Allemagne*	Argentine*
Angola*	Chine	Arménie	Bahamas*
Bénin*	Fidji*	Autriche*	Barbade*
Botswana	Iles Salomon*	Belgique*	Belize*
Burkina Faso*	Inde*	Bosnie-Herzégovine	Bolivie*
Burundi	Indonésie	Bulgarie*	Brésil
Cameroun*	Japon	Communauté	Chili*
Cap-Vert*	Malaisie	européenne	Colombie*
Comores*	Maldives	Croatie	Costa Rica*
Côte d'Ivoire*	Mongolie	Chypre*	Cuba*
Erythrée	Myanmar	Danemark*	Dominique*
Ethiopie*	Népal*	Espagne*	Equateur*
Gabon*	Nouvelle-Zélande*	Estonie	El Salvador*
Gambie	Pakistan	Ex-Rép. yougoslave	Grenade*
Ghana*	Papouasie-Nouvelle-	de Macédoine	Guatemala
Guinée*	Guinée*	Finlande*	Guyana
Guinée-Bissau	Philippines*	France*	Haïti*
Guinée équatoriale*	Rép. de Corée*	Géorgie	Honduras*
Kenya*	Rép.pop.dém. de Corée*	Grèce*	Jamaïque*
Lesotho	Samoa*	Hongrie*	Mexique*
Libéria*	Sri Lanka*	Islande*	Nicaragua*
Madagascar*	Thaïlande	Irlande*	Panama*
Malawi*	Tonga*	Israël*	Paraguay*
Mali*	Vanuatu	Italie*	Pérou*
Mauritanie*	Viet Nam	Lettonie	Rép. dominicaine*
Maurice*		Lituanie	Saint-Kitts-et-Nevis
Maroc*	PROCHE-ORIENT	Malte	Sainte-Lucie
Mozambique*	Afghanistan	Norvège*	Saint-Vincent-et-les
Niger*	Azerbaïdjan	Pays-Bas*	Grenadines
Nigéria*	Egypte*	Pologne*	Suriname
Ouganda*	Iran*	Portugal*	Trinité-et-Tobago*
République centrafricaine*	Iraq*	République tchèque*	Uruguay
Rép. dém. du Congo	Jordanie	Roumanie*	Venezuela
Rép. du Congo*	Liban*	Royaume-Uni*	AMEDIONE DU NODD
Rwanda*	Libye*	Slovaquie	AMERIQUE DU NORD
Sénégal*	Qatar	Slovénie	Canada
Sierra Leone*	Syrie*	Suède*	Etats-Unis d'Amérique
Soudan*	Tunisie*	Suisse*	
Swaziland Tanania*	Yémen*	Turquie*	
Tanzanie*		Yougoslavie*	
Tchad*			

Au total, 155 pays et la Communauté européenne sont membres de la Commission.

* Les pays signalés par un astérisque sont des membres de la Commission qui ont adhéré à l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques. En outre, cinq pays (Bahreïn, Koweït, Liechtenstein, Oman et Russie) ont adhéré à l'Engagement international. Au total, 113 pays ont adhéré à l'Engagement international.

CGRFA-EX4/97/INF.4	/Rev.	1
--------------------	-------	---

December 1997

COMMISSION ON GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE COMISION DE RECURSOS GENETICOS PARA LA ALIMENTACION Y LA AGRICULTURA
Fourth Extraordinary Session - Quatrième session extraordinaire - Cuarta reunión extraordinaria
LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

CGRFA-Ex4/97/REPORT G1

Appendix G

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

Chairman : Fernando GERBASI (Venezuela) Président :

Presidente

Vice-Chairmen : Tewolde Berhan GEBRE EGZIABHER

Vice-Présidents : (Ethiopia) Vicepresidentes :

: Gert KLEIJER (Switzerland)

Eng Siang LIM (Malaysia)

Andrew PEARSON (Australia)

Mohammed TAEB (Islamic Republic of Iran)

Ms Laurie TRACY

(United States of America)

G2 CGRFA-Ex4/97/REPORT

MEMBERS OF THE COMMISSION MEMBRES DE LA COMMISSION **MIEMBROS DE LA COMISION**

AFGHANISTAN

Representative

Mohammed Naim MOSLEMYAR

Counsellor

Permanent Representative to FAO

Embassy of the Islamic State of Afghanistan to FAO

Via Nomentana 120

00161 Rome

Italy

39-6-8611009 Tel: Fax: 39-6-86322939

ALBANIA - ALBANIE

Representative

Pandeli PASKO

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Embassy of the Republic of Albania

Via Asmara 5 00199 Rome

Italy

Tel: 39-6-86218214/4475

Fax: 39-6-86216005

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA - __

Représentant

Mme. Hariba YAHIA-CHERIF

Conseiller

Représentant permanent suppléant

auprés de la FAO

Ambassade de la Republique algérienne

democratique et populaire

Via Barnaba Oriani 26 00197 Rome

Italie

39-6-808-4141/8068-7620 Tél:

Fax: 39-6-8083436

ANGOLA

Représentant

Mme Elizabeth MATOS

Président

Comité national des ressources

phytogénétiques

Ministère de l'agriculture et

du développement rural

Prédio C.N.I.C.

Av. Revolucao de Outubro

C.P. 10825 (BG)

Luanda

Angola

Tél: 244-2-321688

Email: fitogen@angonet.gn.apc.org

Suppléant

Kiala KIA MATEVA

Conseiller

Représentant permanent adjoint

auprés de la FAO

Ambassade de la République d'Angola

Via Filippo Bernardini 21

00165 Rome

Italie

Tél: 39-6-39366902

Fax: 39-6-634960

ANTIGUA AND BARBUDA -ANTIGUA-ET-BARBUDA -**ANTIGUA Y BARBUDA**

ARGENTINA - ARGENTINE

Representante

Roberto VILLAMBROSA

Ministero Plenipotenciario

Representante Permanente ante la FAO

Representación Permanente de la República

Argentina ante la FAO

Piazza dell'Esquilino 2 - IV piso

00185 Roma

Italia

Tél: 39-6-4745037 Fax: 39-6-4820808

Suplente

Ariel FERNÁNDEZ

Secretario

Representante Permanente Alterno

ante la FAO

Representación Permanente de la República

Argentina ante la FAO

Piazza dell'Esquilino 2 - IV piso

00185 Roma

Italia

Tel: 39-6-4745037 Fax: 39-6-4820808 CGRFA-Ex4/97/REPORT G3

Asesores

Arturo José MARTINEZ

Dirección General de Asuntos Ambientales

Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto

Reconquista 1088 Buenos Aires Argentina

Tel: 54-1-310-8280 Fax: 54-1-311-4529

Email: amartinez@overnet.com.ar

Sra Renata CASCARDO

Secretaria de Agricultura, Ganaderia,

Pesca y Alimentación Av. Paseo Colón 922 Tercer Piso, Capital Federal

Buenos Aires Argentina

Tél: 54-349-2421 Fax: 54-349-2417

Jorge RULLI

Secretaria de Agricultura, Pesca y

Alimentación Av. Paseo Colón 922 Tercer Piso, Capital Federal Buenos Aires

Argentina

Tél: 54-349-2421 Fax: 54-349-2417

ARMENIA - ARMENIE

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Representative

Andrew PEARSON

Counsellor (Agriculture and Minerals)
Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of the Commonwealth of Australia

Via Alessandria 215 00198 Rome

Italy

Tel: 39-6-85272376 Fax: 39-6-85272230

Email: andrew.pearson@dfat.gov.au

Alternate

Jonathan BROWN

Director, Environment Branch

Department of Foreign Affairs and Trade

Canberra ACT 2600

Australia

Tel: 61-2-62612588 Fax: 61-2-62612594

Email: jonathan.brown@dfat.gov.au

Adviser

Lindsay COOK

Chief

Division of Plant Industries

NSW Agriculture Locked Bag 21 Orange 2800 Australia

Tel: 02-63913146 Fax: 02-63913206

Email: cooky@agric.nsw.gov.au

AUSTRIA - AUTRICHE

Representative

Rudolf SCHACHL Ministry of Agriculture

(Federal Office of Agro-Biology)

Wieningerstrasse 8 A-4020 Linz

Austria

Tel: 43-732-381261/259 Fax: 43-732-385482

Email: schachl@agrobio.bmlf.gv.at

AZERBAIJAN - AZERBAIDJAN - AZERBAIYAN

BAHAMAS

BANGLADESH

Representative

Muhammad ZAMIR

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Embassy of the People's Republic

of Bangladesh

Via Antonio Bertoloni 14 00197 Rome

Tel: 807-8541 Fax: 8084853

Alternate

Mohammad MEJBAHUDDIN

Counsellor

Alternate Permanent Representative to FAO

Embassy of the People's Republic

of Bangladesh Via Antonio Bertoloni 14

00197 Rome

Italy

Tel: 39-6-8083595 Fax: 39-6-8084853

BARBADOS - BARBADE

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Représentant

Mme Justine GENTILE-PEREBOOMS

Attaché

Représentant permanent suppléant auprès de la Représentation permanente du Royaume de

Via Omero 8 00197 Rome

Italie

Tél: 39-6-3203903 Fax: 39-6-3203992 G4 CGRFA-Ex4/97/REPORT

BELIZE - BELICE

BENIN

BOLIVIA - BOLIVIE

Representante

Miguel Angel SILVA RAMOS Jefe del Departamento de Biotecnología Agrícola Ministerio de Agricultura, Ganadería

y Desarrollo Rural P.O. Box 13348 Av. Camacho 1471 La Paz

Bolivia

Tel: 591-2-374271/374292 Int. 118

Fax: 591-2-357535

BOSNIA AND HERZEGOVINA -BOSNIE-HERZEGOVINE -BOSNIA Y HERZEGOVINA

BOTSWANA

BRAZIL - BRESIL - BRASIL

Representative

Fernando José MARRONI DE ABREU

First Secretary

Alternate Permanent Representative to FAO Permanent Representation of Brazil to FAO

Via S. Maria dell'Anima 32

00186 Rome

Italy

Tel: 39-6-68307576 Fax: 39-6-68398802

Alternate

Ms Edna COSTA-MANSO

Technical Director of Genetic Resources

CENARGEN

Ministry of Agriculture and Supply

Sain-Parque Rural Norte

P.O. 02372

70849-970 Brasilia D.F.

Brazil

Tel: 55-61-3403503 Fax: 55-61-3403624

Email: ecm@cenargen.embrapa.br

BULGARIA - BULGARIE

BURKINA FASO

BURUNDI

Représentant

Thérence NIYONDAGARA Directeur Général Ministère de l'agriculture et de l'élevage

B.P. 149 Gitega Burundi

Tél: 257-402140/402215/228091 Fax: 257-402097

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN

Représentant

Jean-Marie FONDOUN

Chef, Programme conservation des ressources génétiques (IRAD)

Ministère de la recherche scientifique et technique

B.P. 2067 Yaoundé Cameroun

Tél: 237-233105/232644

Fax: 237-233538

Suppléant

Thomas NDIVE MOKAKE Deuxième Conseiller

Représentant permanent adjoint

auprés de la FAO

Ambassade de la République du Cameroun

Via Siracusa 4-6 00161 Rome Italie

Tél: 39-6-44291285/5088337/(0338) 9094321

Fax: 39-6-44291323

CANADA

Representative

Brad FRALEIGH Special Advisor

Biodiversity and Genetic Resources

Research Branch

Department of Agriculture and

Agri-Food

Room 773, Carling Building Ottawa, Ontario K1A 0C5

Canada

Tel: 613-759-7847 Fax: 613-759-7769

Email: fraleighb@em.agr.ca

Alternates

Ken RICHARDS

Research Manager, Plant Gene Resources of

Canada

Saskatoon Research Centre

Department of Agriculture and Agri-food

107 Science Place

Saskatoon, Saskatchewan S7N OX2

Canada

Tel: 1-306-9567641 Fax: 1-306-9567246

Email: richardsk@em.agr.ca

Ronald ROSE

Counsellor

Deputy Permanent Representative to FAO

Canadian Embassy Via Zara 30 00198 Rome

Italy

39-6-44598551 Tel: Fax: 39-6-44598930 CGRFA-Ex4/97/REPORT G5

Advisers

Bryan HARVEY

Professor

University of Saskatchewan, Saskatoon

Saskatchewan S7N 5A8

Canada

Tel: 1-306-966-5795 Fax: 1-306-966-4737

Email: harvey@duke.usask.ca

Ms Sharon REMPEL Agriculturist

Nr. 194 3803 Calgary Trail

Edmonton, Alberta T6J 5M8

Tel: 1-403-4300538 Fax: 1-403-4347413

Email: rempel@gpu.srv.ualberta.ca

Seeds of Diversity, Canada

P.O. Box 36, Stn. Q

Toronto

Ontario M4T 2C7

Gilbert LAURIN

Counsellor (Foreign Affairs)

Canadian Embassy

Via Zara 30 00198 Rome

Italy

39-6-44598551 Tel: Fax: 39-6-44598930

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE

Représentant

Eduardo SILVA Secrétaire

Représentant permanent adjoint auprès de la

Ambassade de la République du Cape-Vert

Via G. Carducci 4, Int. 3 00187 Rome

Italie

39-6-4744678 Tél: Fax: 39-6-4744643

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE REPUBLICA CENTRAFRICANA

CHAD - TCHAD

Représentant

Ngawara KOMNA NGANARA Chef de division des systèmes de

production (Bureau de la recherche agronomique)

Ministère de l'agriculture

BP 441 N'Djamena Chad

Tel: 235-533023 Fax: 235-525119

CHILE - CHILI

Representante

Alberto G. CUBILLOS

Coordinador General Recursos

Fitogenéticos

Ministerio de Agricultura

Santa Rosa 11610

Santiago

Chile

Tél: 56-2-5417223

Fax: 56-2-5417667/5416687 Email: acubillo@platina.inia.cl

CHINA - CHINE -

Representative

Maoliang LEI

Deputy Director-General

Department of Science and

Technology

Ministry of Agriculture

Nong Zhan Guan Nan Lin

Beijing China

Tel: 86-10-64193019

Fax: 86-10-650448

FAOAlternate

Lin SHI

Second Secretary

Alternate Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the People's Republic of China to FAO

Via della Caffarella, 9

00179 Rome

Italy

Tel: 39-6-5137345 Fax: 39-6-5137344

G6 CGRFA-Ex4/97/REPORT

COLOMBIA - COLOMBIE

Representante

Bernardo G. ZULUAGA

Primer Secretario

Representante Permanente Alterno

Representación Permanente de la República de

Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 5

00196 Roma

Italia

Tel: 39-6-3202531/3612204

Fax: 39-6-3612204

Suplentes

Ricardo TORRES

Sub-Director de Investigaciones

CORPOICA

Ministerio de Agricultura

I. Tibaitata, Km. 14

Via Mosquera

Bogotá

Colombia

Tél: 57-1-2833268

Fax: 57-1-2833268

Mario LOBO

Coordinador PGRP

Ministerio de Agricultura

CORPOICA

A.A. 470 Rionegro

Antioquia

Colombia Tél: 574-5371133

Fax: 574-5370146

Email: pnrgv@epm.net.co

Sra. Maria Hersilia BONILLA

Profesional especializado

Ministerio de Agricultura y

Desarrollo Rural Avenida Jiménez 7-65

Bogatá

Colombia

Email: minagric@colomsat.net.co

COMOROS - COMORES - COMORAS

CONGO, DEMOCRATIC REPUBLIC OF -CONGO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU -CONGO, REPUBLICA DEMOCRATICA DE

Représentant

Samba Moomi Te AVELELA

Colombile/liamisterela@ToAnSeiller

Chargé d'affaires a.i.

Représentant permanent auprès de la FAO

Ambassade de la République Démocratique du

Congo

Via Tuscolana 979

00174 Rome

Italie

Tél: 39-6-7480240 (0338-6738611)

Fax: 39-6-71510064

Suppléant

Mandende MOKOSA

Directeur, Chef de service de la production

et protection des végétaux

Ministère de l'agriculture et du

développement rural

253 DS Cité Salongo

B.P. 8722 Kinshasa I

Congo, République Démocratique du

Tél: 243-12-31126

CONGO (REPUBLIC OF) CONGO (REPUBLIQUE DU)) CONGO (REPUBLICA DE)

COSTA RICA

Representante

Sra. Yolanda GAGO

Ministro Consejero

Representante Permanente Alterno

ante la FAO

Representación Permanente de la República

de Costa Rica ante la FAO

ante la FAO

Via Bartolomeo Eustachio 22

00161 Roma

Italia

Tel: 39-6-44251046/44240954 Fax: 39-6-44251048

Fax: 39-6-44251048 Email: embcosta@mix.it

Suplente

Srta. Margarita GAMBOA

Primer Secretario

Representante Permanente Alterno ante la FAO

Representación Permanente de Costa Rica

ante la FAO

Via Bartolomeo Eustachio 22

00161 Roma

Italia

Tel: 39-6-44251046/44240954

Fax: 39-6-44251048 Email: alicia@ergo.it CGRFA-Ex4/97/REPORT G7

CÔTE D'IVOIRE

Représentant

Sei SIA BI Conseiller

Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Ambassade de la République du Côte d'Ivoire

Via Lazzaro Spallanzani 4-6

00161 Rome

Italie

Tél: 39-6-44231129/4402673

Fax: 39-6-4402619

CROATIA - CROATIE - CROACIA

CUBA

Representante

Sra. María Elena RODRIGUEZ FUENTES

Presidenta

Comisión Nacional de Recursos

Fitogenéticos

Ministerio de Ciencia, Tecnología y

Medio Ambiente

Calle 20, esq. 18A, Playa

C. Habana

Cuba

Tel: 53-7-230245/227009 Fax: 53-7-249460

Email: acyt@ceniai.inf.cu

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Representative

Chrysanthos LOIZIDES

Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Republic

of Cyprus to FAO Piazza Farnese 44

00186 Rome

Italy

39-6-6865758 Tel:

Fax: 39-6-68803756

Alternate

Andreas ROUSHIAS

Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Republic

of Cyprus to FAO Piazza Farnese 44

00186 Rome

Italy

Tel: 39-6-6865758

Fax: 39-6-68803756

CZECH REPUBLIC -REPUBLIQUE TCHEQUE -REPUBLICA CHECA

Representative

Jirí NOVÁK

Counsellor

Permanent Representative to FAO

Embassy of the Czech Republic

Via dei Gracchi 322

00192 Rome

Italy

Tel. 39-6-3244459

Fax: 39-6-3244466

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA -REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

REPUBLICA POPULAR DEMOCRATICA DE COREA

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Representative

Ms Lise Lykke STEFFENSEN

Head of Section

Ministry of Food, Agriculture and

Fisheries

Holbergsgade 2

1057 Copenhagen

Denmark

Tel: 45-33922090

Fax: 45-339124686

Email: IIs@fvm.dk

Alternates

Lars LANDBO

Scientific Assistant

Danish Plant Directorate

Ministry of Food, Agriculture and

Fisheries

Holbergsgade 2

1057 Copenhagen

Denmark

Tel: 45-966600

Fax: 45-966610

Ms Kirsten BRANDT

Senior Scientist

Danish Plant and Soil Research Ministry of Food, Agriculture and

Fisheries

Kirstine Bjergvej 10

DK-5792

Denmark

Tel: 45-65991766

Fax: 45-65992566

Email: kbr@afp.sp.dk

Ms Birgitte MOELLER CHRISTENSEN

Minister Counsellor (Agriculture)

Deputy Permanent Representative

to FAO

Royal Danish Embassy

Via Monti Parioli 50

00197 Rome

Italy

Tel: 39-6-3200441

Fax: 39-6-3610290

G8 CGRFA-Ex4/97/REPORT

DOMINICA - DOMINIQUE

Representative

Mrs. Hannelore Anjela BENJAMIN

Ambassador

Embassy of the Commonwealth of Dominica

Via Laurentina, 767 00143 Rome

Italy

Tel: 39-6-5010643 Fax: 39-6-5010643

DOMINICAN REPUBLIC -REPUBLIQUE DOMINICAINE -REPUBLICA DOMINICANA

Representante

Juan BORG GIL Ministro Conseiero

Encargado de Negocios a.i.

Representante Permanente Alterno ante la FAO

Embajada de la República Dominicana

Via Chelini 10 00197 Roma

Italia

Tel: 39-6-8074665 Fax: 39-6-8074791

ECUADOR - EQUATEUR

Representante

Miguel CARBO

Representante Permanente Alterno ante la FAO

Embajada de la República del Ecuador

Via Guido d'Arezzo 14

00198 Roma

Italia

Tel: 39-6-8541784 Fax: 39-6-85354434

Email: mecuroma@flashnet.it

EGYPT - EGYPTE - EGIPTO ____ -

Representative

Mohamed KHALIFA

Agricultural Counsellor

Permanent Representation to FAO

Embassy of the Arab Republic of Egypt

Via Salaria 267 (Villa Savoia)

00199 Rome

Italy

Tel:39-6-85301095/8555361

Fax: 39-6-8554424

EQUATORIAL GUINEA GUINEE EQUATORIALE GUINEA ECUATORIAL

Representante

Segismundo ONDO' SIMA

Ingeniero Agrónomo

Ministerio de Agricultura y Ganadería

Malabo

Guinea-Ecuatorial Tel: 240-9-2123 Fax: 240-9-3178/2905

ERITREA - ERYTHREE

Representative

Yohannes TENSUE

First Secretary

Alternate Permanent Representative to FAO

Embassy of Eritrea Via Boncompagni 16 00187 Rome

Italy

Tel: 39-6-42741293 Fax: 39-6-42086806

ESTONIA - ESTONIE

ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA

Representative

Mehari ZEWDIE

Team Leader

Biodiversity Institute Ministry of Agriculture

P.O. Box 30726

Addis Ababa

Ethiopia

Tel: 251-1-612244 Fax: 251-1-613472

Alternates

Gebrehiwot REDAI

Counsellor

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of the Federal Democratic Republic of

Via Andrea Vesalio 16

00161 Rome

Italy

Tel: 39-6-4402602 Fax: 39-6-4403676

Tewolde Berhan GEBRE EGZIABHER

General Manager

Environmental Protection Authority

P.O. Box 12760 Addis Ababa

Ethiopia

Tel: 251-1-181658 Fax: 251-1-552350

Email: epa@padis.gn.apc.org/ isd@padis.gn.apc.org

EL SALVADOR

Adviser Conseillers Worku DAMENA Aldo SIRAGUSA Head, Policy and Legislation Dept. Administrateur Principal **Environmental Protection Authority** Conseil Union Européenne P.O. Box 12760 Rue de la Loi 175 Addis Ababa 1040 Bruxelles Ethiopia Belgique Tel: 251-1-183717 Tel: 32-2-2856543 Fax: 251-1-552350 Fax: 32-2-2857686 Email: epa@padis.gn.apc.org Mme Chrissoula KITRIMI **EUROPEAN COMMUNITY** Fonctionnaire au Conseil de - MEMBER ORGANIZATION l' Union Européenne **COMMUNAUTE EUROPEENNE** Rue de la Loi 175 - ORGANISATION MEMBRE 1040 Bruxelles **COMUNIDAD EUROPEA** Belgique Tél: 32-2-2857461 - ORGANIZACION MIEMBRO Fax: 32-2-2857686 Répresentant Email: chrissoula.kitrimi@gsc3.consilium. Gerasimos APOSTOLATOS belgacom-be Administrateur Principal 200 Rue de la Loi FIJI - FIDJI - FIJI 1049 Bruxelles Belgique FINLAND - FINLANDIA Tel: 32-2-2964910 Fax: 32-2-2969399 Representative Mrs Katriina KORTTEINEN Email: gerasimos.apostolatos@dg6.cec.be Minister Counsellor Suppléants Permanent Representative to FAO Gian Paolo PAPA Embassy of the Republic of Finland Ambassadeur Via Lisbona 3 Représentant permanent auprès de la FAO 00198 Rome Délégation de la Commission des Italy Tel: 39-6-85223318 Communautés européennes auprès Fax: 39-6-8540362 de la FAO Via IV Novembre 149 00187 Rome **Alternates** Mrs. Mirja SUURNÃKKI Italie Tél: 39-6-6782672 Agricultural Counsellor Fax: 39-6-6797830 Ministry of Agriculture and Forestry Email: mc1922@mclink.it P.O. Box 232 00171 Helsinki Richard HARDWICK Finland Tel: 358-9-1602420 Administrateur Principal Fax: 358-9-16088663 DG. VI-F-II.3 200 rue de la Loi Email: mirja.suurnakki@mmm.fi B1049 Ms Leena HÖMMÖ Bruxelles Special Researcher Belgique Tel: 322-2950651 Ministry of Agriculture and Forestry Fax: 322-2963029 P.O. Box 232 Email: richard.hardwick@dg6.cec.be 00171 Helsinki Finland Tel: 358-9-16088664 Mme Sara GUALANDI Deuxième Secrétaire Fax: 358-9-16088663 Représentant permanent suppléant auprès de la FAO Email: leena.hommo@mmm.fi Délégation de la Commission des Communautés européennes auprès **FRANCE - FRANCIA** de la FAO Via IV Novembre 149 Représentant 00187 Rome Mme Marianne LEFORT Italie Directeur Tél: 39-6-6782672 Bureau des ressources génétiques Fax: 39-6-6797830 16 Rue Claude Bernard

75231 Paris Cédex 05

Tél: 33-1-44087261

France

Email: mc1922@mclink.it

G10 CGRFA-Ex4/97/REPORT

Suppléants

Daniel BERTHERY
Conseiller Scientifique

Représentant permanent suppléant auprès

de l'OAA

Représentation permanente de la France auprès

de l'OAA

Corso del Rinascimento 52

00186 Rome

Italie

Tél: 39-6-6865305 Fax: 39-6-6892692

Michel CHAUVET

Chargé de mission

Bureau des ressources génétiques

16 Rue Claude Bernard 75231 Paris Cédex 05

France

Tél: 33-1-44087261

Mme Andrée SONTOT Chargé de mission

Bureau des ressources génétiques

16 Rue Claude Bernard 75531 Paris Cédex 05

France

Tél: 33-1-44087261

GABON

GAMBIA - GAMBIE

Representative

Cornelius Sonni S. GEORGE Principal Research Officer National Agricultural Research Institute (NARI) Brikama, Western Division

The Gambia Tel: 220-472192 Fax: 220-484921

GEORGIA - GEORGIE - GEORGIA

Representative

Beglar TAVARTKILADZE

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Embassy of Georgia Piazza di Spagna 20 00187 Rome

Italy

Tel: 39-6-69941982 Fax: 39-6-69941942

Alternate

Levan DADIANI

Permanent Representation to FAO

Embassy of Georgia Piazza di Spagna 20 00187 Rome

Italy

Tel: 39-6-69941982 Fax: 39-6-69941942

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Representative

Gerd MASSMANN Ambassador to FAO

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Federal Republic

of Germany to FAO Via Francesco Siacci 2c

00197 Rome

Italy

Tel: 39-6-884741/88474280

Fax: 39-6-88474281

Alternates

Wilbert HIMMIGHOFEN

Head of Division

Ministry of Food, Agriculture and Forestry

Rochusstrasse 1 D-53123 Bonn Germany

Tel: 49-228-5293550 Fax: 49-228-5294276/4318 Email: tka4362@bml.bund400.de

Dieter LINK

First Counsellor

Deputy Permanent Representative to FAO Permanent Representation of the Federal

Republic of Germany to FAO

Via Francesco Siacci 2c

00197 Rome

Italy

Tel: 39-6-88474280 Fax: 39-6-88474281

Ms Jessica SUPLIE

Assistant Head of Division

Federal Ministry of Environment, Nature Protection and Nuclear Safety

N I 1, General and Principal Affairs of

Nature Conservation Biodiversity Issues Godesberger Allee 90 P.O. Box 12 06 29 D-53048 Bonn Germany

Tel: 49-2-283052615 Fax: 49-2-283052694

Email: N I 1-3004@wp-gate.bmu.de

Jens VON BARGEN

Assistant Head of Division

Ministry for Economic Cooperation and

Development
Friedrich Ebert Allee 40

53113 Bonn Germany

Tel: 49-228-5353761 Fax: 49-228-5353755

Harald BAJORAT
Second Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Federal
Republic of Germany to FAO
Via Francesco Siacci 2c
00197 Rome
Italy
Tel: 39-6-88474292
Fax: 39-6-88474281

Advisers

Frank BEGEMANN
Head, Information Centre for
Genetic Resources
Villichgasse 17
53177 Bonn
Germany

Tel: 49-228-9548202 Fax: 49-228-9548220 Email: begemann@zadi.de

Peter-Tobias STOLL
Legal Adviser Adjoint
Max-Planck-Institute for Foreign, Public
and International Law
Im Neuenheimer Feld 535
69120 Heidelberg
Germany
Tel: 49-6221-482238
Fax: 49-6221-482288

Email: tstoll@mpiv-hd.mpg.de

GHANA

Representative

Mallam SEIDU
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative
to FAO
Embassy of the Republic of Ghana
Via Ostriana 4
00199 Rome
Italy

Tel: 39-6-86215691 Fax: 39-6-86325762

GREECE - GRECIA

Representative

Nikolaos STAVROPOULOS
Alternate Second Researcher
Curator of the Greek Gene Bank
National Coordinator for
Genetic Resources and Agricultural
Biodiversity on Technical Matters
National Agricultural Research Foundation
57001 Thermi-Thessaloniki
Greece

Tel: 30-31-471544 Fax: 30-31-471209

Alternate

Ms Virginia STELLOU
Chief, Environmental Protection Service
National Coordinator for Genetic Resources
and Agricultural Biodiversity on Administrative
and Policy Matters
Ministry of Agriculture
Ippocratus 3-5
10164 Athens
Greece
Tol: 20.1 2640027

Tel: 30-1-3640037 Fax: 30-1-3618327

GRENADA - GRENADE

GUATEMALA

Representante

Sra Rita CLAVERIE DE SCIOLLI Ministro Consejero Representante Permanente Adjunto ante la FAO Embajada de la República de Guatemala Via dei Colli della Farnesina 128 00194 Roma Italia

Tel: 39-6-36307392/3750 Fax: 39-6-3291639

GUINEA - GUINEE

Représentant

Marcel OUAMOUNO Directeur national adjoint de l'agriculture Direction nationale de l'agriculture Ministère de l'agriculture, eaux et forêts B.P. 576 Conakry Guinée

Tél: 224-4-411871 Fax: 224-4-413730

Suplente

Souhaib Deen BANGOURA Premier Secrétaire

Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Ambassade de la République de Guinée

Via Adelaide Ristori 9/13 00197 Rome

Italie

Tél: 39-6-8078989 Fax: 39-6-8075569

GUINEA-BISSAU

GUYANA

HAITI

HONDURAS

Representante

Marcelino BORJAS Primer Secretario

Representante Permanente Alterno ante la FAO Representación Permanente de la República de

Via Giambattista Vico 40, Int. 8

00196 Roma

Italia

Tel: 39-6-3207236 Fax: 39-6-3207236

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

Representative

Mrs. Mariann KOVACS

Counsellor

Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of Hungary

Via Luigi Lilio 59 C3 00143 Rome

Italy

Tel: 39-6-5190116 Fax: 39-6-5032121

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

INDIA - INDE

Representative

Mangala RAI

Deputy Director General

(Crop Science)

Indian Council of Agricultural

Research

Ministry of Agriculture

Krishi Bhawan

New Delhi 110001

India

Tel: 91-11-3382146/3388991/561

Fax: 91-11-3387293 Email: mrai@icar.delhi.nic.in

Alternates

P.L. GAUTAM

Director

National Bureau of Plant Genetic Resources

Pusa Campus New Dehli-110 012

India

Tel: 91-11-5786416/5732365

Fax: 91-11-5731495

Email: nbpgr@x400.nicgw.nic.in

Atul SINHA

Minister (Agriculture)

Alternate Permanent Representative to FAO

Embassy of the Republic of India

Via XX Settembre 4

00187 Rome

Italy

Tel: 39-6-4826370 Fax: 39-6-48904470

INDONESIA - INDONESIE

IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF -IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D' -IRAN, REPUBLICA ISLAMICA DEL

Representative

Mohammad TAEB

Honduralseante la FAO

Department of Genetics and Genetic Resources

Ministry of Agriculture

Seed and Plant Improvement Institute

Mard Abad Avenue

Karaj Iran

Tel: 98-261-231260 Fax: 98-261-229405

Email: taeb@neda.net

IRAQ _____-

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Representative

Ignatius BYRNE

Agricultural Inspector

Department of Agriculture, Food and

Forestry

Agriculture House

Kildare St. Dublin 2

Ireland

Tel: 353-1-6072031 Fax: 353-1-6616263

Alternate

David BEEHAN

First Secretary (Agriculture)

Alternate Permanent Representative

to FAO

Embassy of Ireland

Piazza di Campitelli 3

00186 Rome

Italy

Tel: 39-6-6979121

Fax: 39-6-6792354

ISRAEL

Representative

Arieh LEVY

Scientific Director

Israel's Gene Bank

Ministry of Science and Agriculture

Volcani Center Bet Dagan

Israel 50250

Tel: 972-3-9683476

Fax: 972-3-9669642

ITALY - ITALIE - ITALIA

Représentant

Luigi FONTANA-GIUSTI

Ambassadeur

Représentant permanent auprès de la FAO

Représentation permanente d'Italie

auprès de la FAO Piazza Margana 19 00186 Rome

Italie

Tel: 39-6-6788252 Fax: 39-6-6796352

Suppléants

Ferdinando DI MAIO

Ministère des politiques agricoles

Via XX Settembre 20

Rome Italie

Tel: 39-6-46654054 Fax: 39-6-483998

Carlo FIDEGHELLI

Professeur

Ministère des politiques agricoles

Via Fioranello, 52 00134 Rome

Italie

Tel: 39-6-7934811 Fax: 39-6-7934811 Email: isffid@mclink.it

Mme Alice PERLINI

Directeur général

Ministère des affaires étrangères Institut agronomique pour l'Outre-mer

Via Cocchi, 4 Florence Italie

Tel: 39-55-50611 Fax: 39-55-5061333

Email: perlini@iao.florence.it

Domenico STRAZZULLA Fonctionnaire agricole

Ministère des politiques agricoles

Via XX Settembre 20

Rome Italie

Tél: 39-6-46656404

Mario MARINO

Collaborateur agricole

Ministère des politiques agricoles

Via Sallustiana, 10

Rome Italie

Tel: 39-6-46656402 Fax: 39-6-4885585

Franco GINOCCHIO

Ministère des affaires étrangères

Rome Italie

Tel: 39-6-36911 Fax: 39-6-3222850 Fabrizio GRASSI

Institut experimental des fruits agricoles

Ministère des politiques agricoles

Via Fioranello, 52 00134 Rome

Italie

Tel: 39-6-793481 Fax: 39-6-79340158 Email: isfrmfid@mclink.net

Marcello BROGGIO

Fonctionnaire agricole

Institut agronomique pour l'Outre-mer Ministère des affaires étrangères

Via A. Cocchi, 4 50131 Florence

Italie

Tél: 39-55-5061415 Fax: 39-55-5061333

Email: broggio@iao.florence.it

Vito GRAMMATICO DI TULLIO

Fonctionnaire agricole

Institut agronomique pour l'Outre-mer

Via A. Cocchi 4 50131 Florence

Italie

Tel: 39-55-573201 Fax: 39-55-580314

Email: grammatico@iao.florence.it

JAMAICA - JAMAIQUE

JAPAN - JAPON

Representative

Akio YAMAMOTO

Deputy Director (Genetic Resources)
Liaison and Coordination Division
Agriculture, Forestry and Fisheries
Research Council Secretariat
Ministry of Agriculture, Forestry

and Fisheries

1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100 Japan

Tel: 81-3-35013780 Fax: 81-3-55118622

Email: IRR00099@niftyserve.or.jp

Alternates

Etsuo KITAHARA

Minister

Permanent Representative to FAO

Embassy of Japan Via Quintino Sella 60 00187 Rome

Italy

Tel: 39-6-48799410 Fax: 39-6-48799413 G14 CGRFA-Ex4/97/REPORT

Hirotsugu AMAMIYA Joseph K. BOINNET **Deputy Director** Second Secretary International Cooperation Planning Division Alternate Permanent Representative to FAO International Affairs Department Embassy of the Republic of Kenya Via Archimede 164 Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries 00197 Rome 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku Italy Tokyo 100 Tel: 39-6-8082714 Fax: 39-6-8082707 Japan Tel: 81-3-35017042 Fax: 81-3-35028083 **KOREA REPUBLIC OF -COREE, REPUBLIQUE DE -**Email: hirotsugu.amamiya@nm.maff.go.jp **COREA, REPUBLICA DE** Yoshihide ENDO First Secretary Representative Alternate Permanent Representative to FAO Fun-Gi CHO **Embassy of Japan** Senior Researcher Via Quintino Sella 60 Genetic Resources Division 00187 Rome National Institute of Agricultural Science and Technology Italy Tel: 39-6-48799412 Rural Development Administration Fax: 39-6-48799413 250 Seodundong Suweon Email: yoshihide.endo@mofa.go.jp Korea Tel: 82-331-295-6543 Fax: 82-331-294-6029 Takashi SEKIGUCHI **Deputy Director** Email: brgr@sun20.asti.re.kr International Economic Division Economic Affairs Bureau **LATVIA - LETTONIE - LETONIA** Ministry of Foreign Affairs LEBANON - LIBAN - LIBANO -__ Tokyo Japan Tel: 81-3-35815794 **LESOTHO** Fax: 81-3-38920504 Email: takashi.sekiguchi@mofa.go.jp Representative Tieiso KHALEMA JORDAN - JORDANIE - JORDANIA -____ Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of the Kingdom of Lesotho **KENYA** Via Serchio 8 00198 Rome Representative Italy Jacob ODONDI Tel: 39-6-8542419 Fax: 39-6-8542527 Assistant Director of Agriculture Ministry of Agriculture, Livestock Email: les.rome@flashnet.it **Development and Marketing** P.O. Box 30028 Stephen Lepoqo RALITSOELE Ministry of Agriculture Nairobi P.O. Box 829 Kenya Tel: 254-2-710911 Maseru 100 Lesotho Tel: 9266-312395 Fax: 9266-310362 Alternates Paul K. CHEPKWONY Counsellor (Agriculture) Email: agrices@lesoff.co.za Alternate Permanent Representative to FAO **LIBERIA** Embassy of the Republic of Kenya Representative Via Archimede 164 00197 Rome Andrew Fahn PAYE

Director-General

P.M.B. 3929

Tel: 231-226399

Liberia

Ministry of Agriculture

Suakuko, Bong County

Central Agricultural Research Institute (CARI)

Italy

Tel:

39-6-8082714

Fax: 39-6-8082707

Suppléant MONJA Conseiller Représentant permanent adjoint auprès de la FAO Ambassade de la République de Madagascar Via Riccardo Zandonai 84/A 00194 Rome Italie Tel: 39-6-36300183 Fax: 39-6-3294306
MALAWI
Representative Lucius NSAPATO Curator of the Malawi Gene Bank Department of Agricultural Research and Technical Services Chitedze Research Station P.O. Box 158 Lilongwe Malawi Tel: 265-767222 Fax: 265-784915
MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA
Representative Engsiang LIM Principal Assistant Secretary Ministry of Agriculture Wisma Tani Jalan Sultan Salahuddin 50624 Kuala Lumpur Malaysia Tel: 603-4403271 Fax: 603-2917991
Email: sil3@smtp.moa.my
Alternate Khairuddin Md. TAHIR Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of Malaysia Via Nomentana 297 00162 Rome Italy Tel: 39-6-8419296 Fax: 39-6-8555110 Email: malagrirm@pronet.it

MADAGASCAR

Représentant

Raphael RABE

Conseiller

Chargé d'Affaires a.i.

Représentant permanent adjoint auprès de la FAO Ambassade de la République de Madagascar

Via Riccardo Zandonai 84/A

00194 Rome

Italie

Tel: 39-6-36307797 Fax: 39-6-3294306

Via Nomentana 297 00162 Rome Italy

Embassy of Malaysia

Ab. Ghaffar A. TAMBI

Assistant Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative

Associate

Tel: 39-6-8419296 Fax: 39-6-8555110

MALDIVES - MALDIVAS

to FAO

MALI

Representative

Bather KONE

Chef

Unité des ressources génétiques

Institut d'Economie Rurale

Ministère du Développement Rural et de

l'Eau

BP 258 Bamako

Mali

Tél: 223-225215 Fax: 223-223775/5573

MALTA - MALTE

Representative

Francis MONTANARO MIFSUD

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Permanent Representation of the Republic of

Malta to FAO

Lungotevere Marzio 12

00186 Rome

Italy

Tel: 39-6-6879990/6879947

Fax: 39-6-6892687

MAURITANIA - MAURITANIE -___

Représentant

Ould Mohamed Ahid TOURAD

Premier Conseiller

Rep_ésentant permanent adjoint auprès de la FAO

Ambassade de la République islamique de Mauritanie Via Paisiello 26. Int. 5

00198 Rome

Italie

Tél: 39-6-85351536 Fax: 39-6-85351441

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Representative

Hassambhye ROJOA

Research and Development Officer (Agronomy)

Ministry of Agriculture

Reduit Mauritius

Tel: 230-4541091/4661734

Fax: 230-4648947

MEXICO - MEXIQUE

Representante

Mario MOYA PALENCIA

Embaiador

Representante Permanente ante la FAO

Embajada de los Estados Unidos Mexicanos

Via Lazzaro Spallanzani 16

00161 Roma

Italia

Tel: 39-6-4402757/4404

Fax: 39-6-4403876

Suplentes

Eduardo BENITEZ PAULIN

Director del Sistema Nacional de Inspección

y Certificación de Semillas

Secretaría de Agricultura, Ganadería

v Desarrollo Rural

Lope de Vega 125, 2 piso

Col. Chapultepec, Morales 11570

México D.F. México

Tel: 525-2039427

Fax: 525-2506483

Email: eduardo.benitez@scgar.mx

José ROBLES-AGUILAR

Consejero

Representante Permanente Adjunto ante la FAO

Embajada de los Estados Unidos Mexicanos

Via Lazzaro Spallanzani 16

00161 Roma

Italia

Tel: 39-6-4402757/4404

Fax: 39-6-4403876

Rodrigo AVELDAÑO SALAZAR

Director-General, División Agrícola

Instituto Nacional de Investigaciones Forestales,

Agrícolas y Pecuarias (INÏFAP)

Secretaría de Agricultura, Ganadería y

Desarrollo Rural

México, D.F.

México

José ELIAS LEAL

Consejero (Asuntos Pesqueros)

Representante Permanente Alterno ante la FAO

Embajada de los Estados Unidos Mexicanos

Via Lazzaro Spallanzani 16

00161 Roma

Italia

Tel: 39-6-4404393/4404400

Fax: 39-6-4403876

MONGOLIA - MONGOLIE

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS	MOZAMBIQUE - MOZAMBICO
Représentant Hamdoune MELLAS Chef Département de génétique appliquée Institut national de la recherche agronomique (INRA) Boulevard Annasr B.P. 415 Rabat Maroc Tel: 212-7772608	Representative Mario A. Calane DA SILVA Head of Botany Department National Institute of Agriculture Research Ministry of Agriculture C.P. 3658 Maputo Mozambique Tel: 258-1-460074/91 Fax: 258-1-460074
Fax: 212-7770049	Alternate Paulino MUNISSE Research Officer Ministry of Agriculture and Fisheries National Institute of Agriculture Research C.P. 3658 Maputo Mozambique Tel: 258-1-460097 Fax: 258-1-460074
Suppléants	MYANMAR
Ahmed AFAILAL Ministre plénipotentiaire	NEPAL
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO Ambassade du Royaume du Maroc Via Lazzaro Spallanzani 8-10 00161 Rome Italie Tél: 39-6-4402586 Fakhreddine ESSAAIDI Représentation permanente auprès de la FAO	Representative Jacob B. PIETERS Minister Plenipotentiary Permanent Representative to FAO Permanent Representation of the Kingdom of the Via delle Terme Deciane 6 00153 Rome Italy Tel: 39-6-5740306 Fax: 39-6-5744927 Alternates Peter A. VERMEIJ Deputy Director Department of Agriculture Ministry of Agriculture, Nature Management
Ambassade du Royaume du Maroc Via Lazzaro Spallanzani 8-10 00161 Rome Italie Tél: 39-6-4402586	and Fisheries P.O. Box 20401 Bezuidenhoutseweg 73 2500 EK The Hague The Netherlands Tel: 0031-703784248 Fax: 0031-703786158 Email: p.a.vermeij@dl.agro.nl Laurens SMITS Head of Division Department of International Affairs Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries P.O.Box 20401 2500 EK The Hague The Netherlands Tel: 0031-70-3477047

G18 CGRFA-Ex4/97/REPORT

Alexander J.F. HEYDENDAEL **NIGER** Sector Manager Propagating Material Ministry of Agriculture, Nature Management Représentant and Fisheries MIle Hadizatou IBRAHIM P.O.Box 20401 Premier Secrétaire Bezuidenhoutseweg 73 Chargé d'affaires a.i. 2500 EK The Hague Représentant permanent suppléant auprès de la The Netherlands Ambassade de la République du Niger Via A. Baiamonti 10 Tel: 0031-703792254 Fax: 0031-703476809 00195 Rome Email: a.j.f.heydendael@dl.agro.nl Italy Tel: 39-6-3729013 Ms Vera MINTEN Staff Officer Suppléant Department of International Affairs Ibrahim MAHAMADOU Fisherie Responsable du projet des ressources Ministry of Agriculture, Nature Management and P.O.Box 20401 phytogénétiques Bezuidenhoutseweg 73 INRAN 2500 EK The Haque Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage B.P. 204 The Netherlands Tel: 0031-703792310 Tahoua Fax: 0031-703478919 Niger Email: d.k.a.m.minten@iz.ago.nl Tel: 227-610015 (Tahoua) 227-722714 (Niamey) Ms Catharina W. KOS Alternate Permanent Representative to FAO **NIGERIA** Permanent Representation of the Kingdom of the Netherlands to FAO Via delle Terme Deciane 6 **NORWAY - NORVEGE - NORUEGA** 00153 Rome Italy Representative Tel: 39-6-5740306/5742326 Carl Erik SEMB Fax: 39-6-5744927 Assistant Director-General Ministry of Agriculture **NEW ZEALAND -**P.B. 8007 Dep. **NOUVELLE-ZELANDE -**0030 Oslo **NUEVA ZELANDIA** Norway Tel: 47-22249316 Fax: 47-22249559 Representative Peter R. KETTLE Director Alternate Science and Resource Policy Ms Turid KONGSVIK Ministry of Agriculture Counsellor P.O. Box 2526 Permanent Representative to FAO Wellington Royal Norwegian Embassy Via delle Terme Deciane 7 New Zealand Tel: 0064-44744100 00153 Rome Fax: 0064-44730118 Italy 39-6-5717031 Email: kettlep@policy.maf.govt.nz Tel: Fax: 39-6-57170316 Alternate Peter FERGUSON Jan BORRING First Secretary Alternate Permanent Representative to FAO Adviser New Zealand Embassy Ministry of Environment

P.O. Box 8031 Dep.

Tel: 47-22-245963 Fax: 47-22-249561

 $\pmb{Email:} jan.petter.borring@mdpost.md.dep.telemax.no$

0030 Oslo

Norway

NICARAGUA

Via Zara 28

00198 Rome

Tel: 39-6-4402928

Fax: 39-6-4402984

Peter Johan SCHEI International Neg. Director

Directorate for Nature Management

Tungasletta 2 7005 Trondheim Norway

Tel: 47-73580511 Fax: 47-73915433

Email: peter-johan.schei@dnpost.md.dep.telemax.no

PAKISTAN

Representative

Shahid RASHID

Agricultural Counsellor

Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of the Islamic Republic of Pakistan

Via della Camilluccia 682 00135 Rome

Italy

Tel: 39-6-3294836/36301775

Fax: 39-6-36301936

PANAMA

Representante

Ismael BERNAL

Embaiador

Representante Permanente ante la FAO

Representación Permanente de la República de

Viale Regina Margherita 239 - piso 4

00198 Roma

Italia

Tel: 39-6-44265429 Fax: 39-6-44252332

Suplente

Horacio MALTEZ Ministro Consejero

Representante Permanente Adjunto ante la FAO Representación Permanente de la República de

Viale Regina Margherita 239 - piso 4

00198 Roma

Italia

Tel: 39-6-44265429 Fax: 39-6-44252332

PAPUA NEW GUINEA -

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE -

PAPUA NUEVA GUINEA

PARAGUAY

Representante

Raul R. INCHAUSTI VALDEZ

Conseiero

Representante Permanente Alterno ante la FAO

Embajada de la República del Paraguay

Via Salaria 237b 00198 Roma

Italia

Tel: 39-6-8845698/8150 Fax: 39-6-8558739

Email: inchausti@micanet.it

PERU - PEROU

Representante

Paul PAREDES PORTELLA

Ministro Conseiero

Encargado de Negocios a.i.

Representante Permanente Adjunto ante la FAO Representación Permanente de la República del

Perú ante la FAO

Lungotevere Portuense 150 - Int. 17

00153 Roma

Italia

Tel: 39-6-5809782/58310710

Fax: 39-6-5809782

Suplente

Washington BOLIVAR DIAZ

Coordinador de Area Medio Ambiente y Recursos

Av. San Eugenio 981

Lima Peru

Tel: 51-726621 Fax: 51-724605

PHILIPPINES - FILIPINAS

Representative

Renato SALAZAR **Executive Director**

PanamáSzontthlæalstAOsia Regional Institute

for Community Education (SEARICE)

Philippine Council for Agriculture Forestry and

Natural Resources Research and Development

83 Madasalin St. Metro Manila

Quezon City

Philippines

Alternates

Noel D. DE LUNA

Panamá Agmie ul tru Fal O Attaché

Deputy Permanent Representative to FAO

Embassy of the Philippines

Via S. Valentino 12

00197 Rome

Italy

39-6-8073301 Tel: Fax: 39-6-8073283

Email: philippines.emb@agora.stm.it

Ms Maria Luisa GAVINO

Assistant Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative to FAO

Embassy of the Philippines

Via S. Valentino 12

00197 Rome

Italy

Tel: 39-6-8073301 Fax: 39-6-8073283

Email: philippines.emb@agora.stm.it

G20 CGRFA-Ex4/97/REPORT

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Representative

Ms Zofia BULINSKA-RADOMSKA

Plant Breeding and Acclimatization Institute

Ministry of Agriculture

Blonie Poland

Tel: 4822-7253611 Ext. 200

Fax: 4822-7254714

Email: z.bulinska@imar.edu.pl

PORTUGAL

Representative

Eliseu BETTENCOURT

Ministry of Agriculture, Rural Development and

Genebank - Genetics

National Agriculture Research Station

2780 Oeiras Portugal

Tel: 351-1-4416855 Fax: 351-1-4416011

Alternate

Carlos PEREIRA GODINHO

Ministry of Agriculture, Rural Development and

General Directorate of Crops Protection

Edificio II da DGPC Tapada da Ajuda 1300 Lisbon Portugal

Tel: 351-1-3621607 Fax: 351-1-3621606

QATAR___ -

Representative

Ahmed Ali AL-ANSARI

Ambassador

Permanent Representative to FAO

Embassy of the State of Qatar

Via Antonio Bosio 14 00161 Rome

Italy

Tel: 39-6-44249450

Fax: 39-6-44245273

Alternate

Akeel HATOOR Permanent Rep

Permanent Representation to FAO Embassy of the State of Qatar Via Antonio Bosio 14

00161 Rome

Italy

Tel: 39-6-44249450 Fax: 39-6-44245273

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Représentant

George APOSTOIU

Conseiller

Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Ambassade de Roumanie Via Nicolò Tartaglia 36

00197 Rome Italie

Tel: 39-6-8084529/4423

Fax: 39-6-8084995

Suppléant

Mihail DOBRE

Fisherie Froisième Secrétaire

Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Ambassade de Roumanie Via Nicolò Tartaglia 36 00197 Rome

Italie

Tel: 39-6-8084529/4423 Fax: 39-6-8084995

RWANDA

Fisheries

SAINT KITTS AND NEVIS -SAINT KITTS-ET-NEVIS -SAN KITTS Y NIEVES

SAINT LUCIA - SAINTE-LUCIE - SANTA LUCIA

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES -SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES -SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS

SAMOA

Representative

William CABLE

Registrar of Pesticides

Ministry of Agriculture, Forests,

Fisheries and Meteorology

P.O. Box 1874

Apia Samoa

Tel: 685-22-561 Fax: 685-22-565

Email: bcable@talofa.net

SENEGAL

Représentant

Mame Balla SY Ambassadeur

Représentant permanent auprès de la FAO Ambassade de la République du Sénégal

Via Giulia 66 00186 Rome Italie

Tél: 39-6-6872353/81 Fax: 39-6-6865212

Suppléants

Paul T. SENGHOR Sélectionneur

Institut de recherches agricoles

Ministère de l'agriculture

DG/ISRA Fleuve

BP 240 St. Louis Sénégal

Tél: 221-611751 Fax: 221-611891

Moussa Bocar LY Ministre Conseiller

Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Ambassade de la République du Sénégal

Via Giulia 66 00186 Rome

Italie

Tél: 39-6-6872353/81 Fax: 39-6-6865212

SIERRA LEONE

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Representative

Franti_ek DEBRE
National Coordinator
Ministry of Agriculture
Bratislavska Cesta 122
92168 Piestány
Slovak Republic
Tel: 421-838722326/27

Fax: 421-838726306 Email: debre@vurv.sk

Alternate

Lúbomir MICEK

Permanent Representation to FAO Embassy of the Slovak Republic Via dei Colli della Farnesina 144

00194 Rome Italy

Tel: 39-6-36308741/5 Fax: 39-6-36303086

SOLOMON ISLANDS -ILES SALOMON -ISLAS SALOMON

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDAFRICA

Representative

Chris BLIGNAUT
Deputy Director-General
Ministry of Agriculture
Private Bag X250
Pretoria 0001
South Africa
Tel: 27-12-3196008
Fax: 27-12-3257395

Adviser

Julian A. THOMAS
Agricultural Counsellor

Alternate Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of South Africa

Via Tanaro 14 00198 Rome Italy

Tel: 39-6-85254249

Fax: 39-6-85254224

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Representante

José Miguel BOLIVAR SALCEDO Consejero Técnico Agrícola y Forestal Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación José Abascal 56

28003 Madrid

España

Tel: 34-1-3473949 Fax: 34-1-3473931 Email: bolívar@inia.es

Suplentes

Luis SALAICES SANCHEZ

Jefe de Area de Registro de Variedades Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación c/ José Abascal 4

c/ José Abascal 4 28003 Madrid España

Tel: 34-1-3476921 Fax: 34-1-5942768

Ignacio TRUEBA

Consejero

Representante Permanente ante la FAO

Embajada de España Largo dei Lombardi 21 00186 Roma

Italia

Tel: 39-6-6869539 Fax: 39-6-6873076

Javier PIERNAVIEJA NIEMBRO

Agregado de Agricultura, Pesca y Alimentación Representante Permanente Adjunto

ante la FAO Embajada de España Largo dei Lombardi 21 00186 Roma

Italia

Tel: 39-6-6869539 Fax: 39-6-6873076

SRI LANKA

SUDAN - SOUDAN _____ -

Representative

Mohamed Said Mohamed Ali HARBI Counsellor (Agricultural Affairs) Permanent Representative to FAO Embassy of the Republic of the Sudan Via Lazzaro Spallanzani 24 00161 Rome

Italy Tel: 39-6-4404174/4402358

Fax: 39-6-4402358

SURINAME

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Representative

Ms Thandie LUPUPA Genebank Curator Malkerns Research Station Ministry of Agriculture and Cooperatives P.O. Box 4 Malkerns Swaziland Tel: 268-83236

Fax: 268-83490

Email: Malkernsresearch@iafrica.zs

SWEDEN - SUEDE - SUECIA

Representative

Lennart PETTERSSON Head of Section Ministry of Agriculture S-10333 Stockholm Sweden

Tel: 46-8-4051268 Fax: 46-8-206496

Alternates

Carl-Johan LIDEN Head of Department Swedish Board of Agriculture Ministry of Agriculture 55182 Jönköping Sweden

Tel: 46-36155030 Fax: 46-36710517 Ms Anna-Clara BRUNSSON Senior Officer Swedish Board of Agriculture Ministry of Agriculture 55182 Jönköping

Sweden

Tel: 46-36155158 Fax: 46-36710517

Email: anna-clara.brunsson@sjv.se

Peter HERTHELIUS

Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)

Sveavagen 20 10525 Stockholm

Sweden

Tel: 46-8-6985336 Fax: 46-8-6985653

Email: peter.herthelius@sida.se

Carl-Gustaf THORNSTROM Senior Research Adviser SIDA Ministry of Foreign Affairs

10525 Stockholm

Sweden

Tel: 46-8-6985357 Fax: 46-8-6985656 Email: cgt@sida.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUISA

Représentant

H.J. LEHMANN Chef de l'état-major écologie

Office fédéral de l'agriculture

Mattenhofstrasse 5 CH 3003 Berne

Suisse

Tél: 41-31-3222628 Fax: 41-31-3222634

Suppléants

Gert KLEIJER

Station fédérale de recherches en production

Case Postale 254 1260 Nyon 1 Suisse

Tél: 41-22-3634722 Fax: 41-22-3615469

Email: geert.kleijer@rac.admin.ch

Karine RICHARD

Juriste

Affaires internationales

Institut fédéral de la propriété intellectuelle

Einsteinstrasse 2 3003 Berne

Suisse

Tél: 41-31-3244863 Fax: 41-31-3232324

Email: karine.richard@ipi.ch

Mme Christine GRIEDER Alternate Vice Directrice de la division de l'agriculture Kasem PRASUTSANGCHAN Direction du développement et de la cooperation First Secretary (Agriculture) Monbijoustrasse 28 Alternate Permanent Representative to FAO CH-3003 Berne Office of Agricultural Affairs Suisse Royal Thai Embassy Tél: 41-31-3223489 Via Zara 9 Fax: 41-31-3241693 00198 Rome Italy Email: christine.grieder@deza.admin.ch Tel: 39-6-4402234 Igor MARINCEK Fax: 39-6-4402029 Ministre Email: thagri.rome@flashnet.it Représentant permanent auprès de la FAO Représentation permanente de la Suisse auprès de THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA -Viale Aventino 89 L'EX REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE -00153 Rome L'EX REPUBLICA YUGOSLAVA DE MACEDONIA Italie Tél: 39-6-5756293 **TOGO** Fax: 39-6-5756321 Representative SYRIA - SYRIE - SIRIA - ___ Kodjo TETEVI Ingénieur Agronome Representative Institut togolais de recherche agronomique Kosay MOUSTAFA Ministère de l'agriculture, de l'élevage Third Secretary et de la pêche Embassy of the Syrian Arab Republic BP 2318 Piazza d'Aracoeli 1 Lomé 00186 Rome Togo Tél: 228-250043 Tel: 39-6-6797791,2,3 Fax: 228-251559 Fax: 39-6-6794989 Email: itra@cafe.tg **TONGA TRINIDAD AND TOBAGO -**TRINITE-ET-TOBAGO -TRINIDAD Y TABAGO TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ - __ **TANZANIA - TANZANIE TURKEY - TURQUIE - TURQUIA** Representative Representative Mrs. Perpetua Mary HINGI Ahmet SAYLAM Agricultural Attaché Agricultural Counsellor Embassy of the United Republic of Tanzania Alternate Permanent Representative to FAO Via Ombrone 3 Permanent Representation of the Republic of Turkey 00198 Rome to FAO Via Denza 27, Int. 16 Italy Tel: 39-6-8411822/30 00185 Rome Fax: 39-6-8411827 Italy Tel: 39-6-80690562/0469 THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA Fax: 39-6-80665610 Representative **UGANDA - OUGANDA** Chao TIANTONG Minister (Agriculture) Representative Permanent Representative to FAO John Wasswa MULUMBA Office of Agricultural Affairs Curator Royal Thai Embassy **Entebbe Botanic Gardens** Via Zara 9 National Agricultural Research Organization 00198 Rome P.O. Box 295 Entebbe Tel: 39-6-4402234 Uganda

> Tel: 256-4220638 Fax: 256-4221070 Email: narohq@imul.com

Fax: 39-6-4402029

G24 CGRFA-Ex4/97/REPORT

UNITED KINGDOM -ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Representative

Ms Susan BUCKENHAM

Head

Plant Genetic Resources Branch

Ministry of Agriculture, Fisheries and Food

Room 741

St Christopher House Southwark Street London SE1 OUD United Kingdom

Tel: 44-171-9212394 Fax: 44-171-9211803

Email: s.buckenham@rpc.maff.gov.uk

Alternates

Ms Linda BROWN

Senior Environment Adviser

Department for International Development

94 Victoria Street London SW1 5JL United Kingdom Tel: 44-171-9170537 Fax: 44-171-9170679

Email: I-brown@dfid.gtnet.gov.uk

Ms Kate COOK

Lawyer

Department of the Environment, Transport and the

Eland House Zone 9/HQ Bressenden Place London SW1E SOU United Kingdom

Tel: 44-171-8904815 Fax: 44-171-8904804

Ms Emma BACK

Environment Policy Department

Department for International Development

94 Victoria Street London SW1E 5JL United Kingdom Tel: 44-171-9170129 Fax: 44-171-9170679

Email: e-back@dfid.gtnet.gov.uk

Ms Sarah DUNN Second Secretary

Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

UNITED STATES OF AMERICA -ETATS-UNIS D'AMERIQUE -ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Representative

Ms Mary McLEOD

Director

Office of Ecology and Terrestrial Conservation

Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs

Department of State

Room 4333 2201 C St., N.W. Washington, D.C. 20520 United States of America

Tel: 202-647-2418 Fax: 202-736-7351

Email: mmcleod@state.gov

Alternates

Ms Cathy ENRIGHT

Biotechnology and Conservation Officer Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs

Department of State 2201 C St. NW

Washington, D.C. 20520 United States of America

Rle/gridunasurie TRACY

Permanent Representative

United States Mission to the United Nations

Agencies for Food and Agriculture

Via Sardegna 49

Rome Italy

Tel: 39-6-46743513 Fax: 39-6-47887043

Advisers

Franklin MOORE

Senior Biodiversity Advisor Bureau for Global Programs Center for the Environment

Office of Environment and Natural Resources

Agency for International Development

Washington, D.C. 20523 United States of America Tel: 1-202-7121863 Fax: 1-202-2163174 Email: fmoore@usaid.gov

Ms Sabrina SAFRIN

Attorney Advisor for Oceans and International Environmental and Scientific Affairs

Office of the Legal Adviser Department of State 21st and C Streets NW Washington, DC 20052 United States of America Tel: 1-202-6471370

Fax: 1-202-7367115

Henry L. SHANDS

Associate Deputy Administrator

Genetic Resources

Agricultural Research Service Department of Agriculture Room 319A, Whitten Building

Independence Avenue, 14th Street SW

Washington, D.C. 20250-0300 United States of America

Tel: 202-205-7835 Fax: 202-690-1434

Email: shands@ars-grin.gov

Francis J. VACCA Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative to FAO United States Mission to the United Nations Agencies for Food and Agriculture

Via Šardegna, 49 00187 Rome

Tel: 39-6-4674-3507 Fax: 39-6-4788-7047 Email: vaccaf@fas.usda.gov

John MATUSZAK **Biodiversity Advisor**

United States Agency for International Development

G/ENV

Ronald Reagan Building 3.08 1300 Pennsylvania Avenue Washington D.C 20523-3800 United States of America Tel: 1-202-7125419

Fax: 1-202-2163174

Email: jmatuszak@usaid.gov

URUGUAY

Representante

Gustavo BLANCO

Presidente

Instituto Nacional de Semillas

Avd. Millan 4703 Montevideo Uruguay

Tel: 5982-3097924 Fax: 5982-3096053

Email: inasepre@adinet.com.uy

Suplente

Joaquín PIRIZ Ministro

Representante Permanente Adjunto ante la FAO Oficina del Representante Permanente ante la FAO

Via Antonio Gramsci 9 - Int. 14

00197 Roma Italia

Tel: 39-6-3218904 Fax: 39-6-3613249

Email: uruvati@mbox.vol.it

VANUATU

VENEZUELA

Representante

Fernando GERBASI

Embajador de Venezuela en Colombia

Calle 33 - Nr. 6-92 Santafé de Bogotá

Colombia

Tel: 57-1-2852474

Email: FGerbasi@compuserve.com

Amadeo VOLPE Ministro Consejero

Embajada de la República de Venezuela

Via Nicolò Tartaglia 11

00197 Roma

Italia

Tel: 39-6-8079797/9464 Fax: 39-6-8084410

Sra Maritza CAMPO ALFONZO

Consejero

Representante Permanente Adjunto ante la FAO

Embajada de la República de Venezuela

Via Nicolò Tartaglia 11

00197 Roma Italia

Tel: 39-6-8079797/9464 Fax: 39-6-8084410

VIET NAM

YEMEN ____ -

YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

ZAMBIA

Representative

Richard M.N. SIKANANU Financial Analyst/Economist

Ministry of Agriculture, Food and Fisheries

P.O. Box 50197 Lusaka

Zambia

Tel: 260-1-250532/254623/254529 Fax: 260-1-253520/254623/254529 Email: maffewu@zamnet.zm

Godfrey P. MWILA

Principal Agricultural Research Officer Ministry of Agriculture, Food and Fisheries

Mount Makulu Research Station

Private Bag 7 Chilanga Zambia

Tel: 260-1-278429

Email: genetics@zamnet.zm

G26 CGRFA-Ex4/97/REPORT

ZIMBABWE

Representative

Shadrack Sariri MLAMBO
Deputy Director
Ministry of Lands and Agriculture
P.O. Box 594
CY Causeway
Harare
Zimbabwe
Tol: 262 4 704521

Tel: 263-4-704531 Fax: 263-4-728317

Alternate

Ms. Sophia NYAMUDEZA
First Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Republic of Zimbabwe
Via Virgilio 8
00193 Rome
Italy

Tel: 39-6-68308282/73/65 Fax: 39-6-68308324

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT MEMBERS OF THE COMMISSION OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS A LA COMMISSION OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS QUE NO SON MIEMBROS DE LA COMISION

SAUDI ARABIA, KINGDOM OF -ARABIE SAOUDITE, ROYAME D' -ARABIA SAUDITA, REINO DE -

Ahmad ALAQUIL
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation of the Kingdom of Saudi
Via della Piramide Cestia 63
00153 Rome
Italy
Tel: 39-6-5740901
Fax: 39-6-5758916

Bandar AL-SHALHOOB
Alternate Permanent Representative
Permanent Representation of the Kingdom of Saudi
Arabaabia AOFAO
Via della Piramide Cestia 63
00153 Rome
Italy
Tel: 39-6-5740901
Fax: 39-6-5758916

OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS

RUSSIAN FEDERATION

Victor ZVEZDIN Embassy of the Russian Federation Via Gaeta 5 Rome Italy

Tel: 39-6-4941680 Fax: 39-6-491031

HOLY SEE - SAINT SIEGE - SANTA SEDE

Lelio BERNARDI
Conseilleur agricole
Bureau de l'Observateur permanent du Saint-Siège
auprès de la FAO
Palazzo San Calisto
Piazza San Calisto 16
00120 Cité du Vatican

DEDDECENTATIVES OF UNITED MATIONS AND ODESIALIZE

G28 CGRFA-Ex4/97/REPORT

ESPECIALIZADOS

SECRETARIAT FOR THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY SECRETARIAT POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE SECRETARIA DEL CONVENIO SOBRE DIVERSIDAD BIOLOGICA

Ms Sally BUNNING Agricultural Biodiversity Officer 393 Rue St. Jacques, Suite 300 Montreal, Quebec Canada H2Y IN9 Tel: 1-514-2877012

Email: sally.bunning@biodiv.org

Ms Kerry TEN KATE Secretariat Convention on Biological Diversity London United Kingdom

Tel: 44-181-3325741 Fax: 44-181-3325757

Fax: 1-514-2886588

Email: k.tenkate@rbgken.org.uk

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME -PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

Hamdallah ZEDAN Chief Biodiversity Unit UNEP UN Office at Nairobi United Nations Avenue P.O. Box 3055

Nairohi

Kenya Tel: 254-2-623258/9 Fax: 254-2-623926

Email: hamdallah.zedan@unep.org

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

INTERNATIONAL UNION FOR THE PROTECTION OF NEW VARIETIES OF PLANTS -UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES -UNION INTERNACIONAL PARA LA PROTECCION DE LAS OBTENCIONES VEGETALES

* André HEITZ
 Director-Counsellor
 UPOV
 34, Chemin des Colombettes

Geneva Switzerland

Tel: 41-22-7309151 Fax: 41-22-7330326

Barry GREENGRASS Vice Secretary-General

UPOV

34, Chemin des Colombettes

Geneva Switzerland Tel: 41-22-7309151 Fax: 41-22-7330326 NORDIC GENE BANK

Gert POULSEN

Section Leader P.O.Box 41 S-230 53 Alnarp

Sweden

Tel: 46-40461790 Fax: 46-40462188 Email: gert@ngb.se

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY -

COMMUNAUTE DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE -

COMUNIDAD PARA EL DESARROLLO DEL AFRICA MERIDIONAL

Moneim Babu FATIH Programme Adviser P.O. Box 41 SADC S-230 53 Alnarp Sweden

Tel: 46-40-461790 Fax: 46-40-462188 Email: moneim@ngb.se

Godwin Yindoli MKAMANGA Director SADC Plant Genetic Resources Centre P/B CH6 Lusaka Zambia

Tel: 260-1-230515/611114/5 Fax: 260-1-290345/260-1-611031 Email: spgrc@zamnet.zm

> **OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS** AND INTERNATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH CENTRES **OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES** ET DES CENTRES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE AGRONOMIQUE **OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NON GUBERNAMENTALES** Y DE LOS CENTROS INTERNACIONALES DE INVESTIGACION AGRICOLA

ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD -**UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES - UNION MUNDIAL DE MUJERES RURALES**

Mrs. Carmela BASILI Permanent Representative of ACWW Via Flaminia 203 00196 Rome Italy

Tel: 39-6-3221322

CENTRO INTERNAZIONALE CROCEVIA

Antonio ONORATI President Via Ferraironi 88G 00172 Rome Italy

Tel: 39-6-2413976 Fax: 39-6-2424177

Email: crocevia@cambio.it

Ms Simona TORRETTA Researcher Via Ferraironi 88/G 00172 Rome Italy

Tel: 39-6-2413976 Fax: 39-6-2424177

Email: crocevia@cambio.it

Mrs. Isabella DALLA RAGIONE Researcher Via Ferraironi 88G 00172 Rome Italia

Tel: 39-6-2413976 Fax: 39-6-2424177

Email: crocevia@cambio.it

COBASE, COOPERATIVA TECNICO SCIENTIFICA DI BASE

Massimo PIERI Président **COBASE** Via Vitorchiano 23

00189 Rome Italie

Tél: 39-6-3330078/8552 Fax: 39-6-3330081 Email: anna.borioni@inet.it

Mme Anna BORIONI Vice Président **COBASE** Via Vitorchiano 23 00189 Rome Italie

Tél: 39-6-3330078/8552 Fax: 39-6-3330081

Email: anna.borioni@inet.it

Mauro D'ONOFRIO Membre **COBASE** Via Vitorchiano 23 00189 Rome Italie

Tél: 39-6-3330078/8552 Fax: 39-6-3330081

MIIe Elisabetta VALDRE Membre **COBASE** Via Vitorchiano 23 00189 Rome Italie

Tél: 39-6-3330078/8552 Fax: 39-6-3330081

GAIA FOUNDATION

Ms Liz HOSKEN Director 18 Well Walk London NW3 1LD Tel: 44-171-4355000 Fax: 44-171-4310551 Email: gaiafund@gn.apc.org

David COOPER Gaia Foundation Ministry of Agriculture P/Bag X251 Pretoria 0001 South Africa Tel: 27-12-3197197

Fax: 27-12-3217219 Email: dhcmu@global.co.za

GENETIC RESOURCES ACTION INTERNATIONAL

Roderick N. HARBINSON **GRAIN** Girona 25 E-08010 Barcelona Spain

Tel: 34-3-3011381 Fax: 34-3-3011827

Email: grain@bcn.servicom.es

INTERMEDIATE TECHNOLOGY (ITDG)

Patrick MULVANY Myson House Railway Terrace Rugby CV21 3HT United Kingdom

Tel: 44-1788-560631 Fax: 44-1788-540270

Email: patrick_mulvany@compuserve.com

patrickm@itdg.org.uk

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF PLANT VARIETIES -**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SELECTIONNEURS POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES -ASOCIACION INTERNACIONAL DE FITIGENETISTAS** PARA LA PROTECCION DE VARIEDADES DE PLANTAS

Patrick HEFFER **Assistant Secretary General** ASSINSEL/FIS Chemin du Reposoir 7 CH-1260 Nyon Switzerland

Tel: 41-22-3619977 Fax: 41-22-3619219 Email: assinsel@iprolink.ch

INTERNATIONAL DEVELOPMENT RESEARCH CENTRE CENTRE DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL **CENTRO INTERNACIONAL DE INVESTIGACION PARA EL DESARROLLO**

Michael HALEWOOD 250 Albert St., Ottawa Ontario K1P 6MI Canada

Tel: 613-2366163 (ext.2164)

Fax: 613-5677749

Email: mhalewood@idrc.ca

INTERNATIONAL INSTITUTE OF SUSTAINABLE **DEVELOPMENT**

Ms Laura IVERS IISD 212 E. 47th St. Apt. 21 F United States of America Tel: 212-979-7517

Fax: 212-979-7517 Email: Laurai@iisd@org

RURAL ADVANCEMENT FUND INTERNATIONAL

Pat Roy MOONEY **Executive Director** 71 Bank St., Suite 504 Ottawa ON K1P 5N2

Canada

Tel: 613-5476880 Fax: 613-5676884 Email: rafican@rafi.ca

Edward HAMMOND Programme Officer P.O. Box 640 Pittsboro NC 27312 United States of America Tel: 1-919-5421396 Fax: 1-919-5420069 Email: hammond@rafi.org

Adriano C. DE OLIVEIRA SOARES **CONTAG** SDS - Edificio Venancio 6 - 1o andar 70393 - 900 Brasilia DF Brazil

Tel: 55-61-3212288 Fax: 55-61-3213229 Email: contag@tba.com.br

Ernesto LADRON DE GUEVARA ALAFITA Via Campesina/UNORCA Unión Nacional de Organizaciones Regionales Campesinas Autónomas

Juan de Dios Arias 48 Col. Vista Alegre Delegación Cuauhternoc México D.F. 06880

México

Tel: 52-5-7400486 Fax: 52-5-7415065

Email: unorcared@laneta.apc.org eladron@ibm.net

INTERNATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH CENTRES

CENTRES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE AGRONOMIQUE -CENTROS INTERNACIONALES DE INVESTIGACION AGRICOLA:

INTERNATIONAL PLANT GENETIC RESOURCES **INSTITUTE -INSTITUT INTERNATIONAL DES RESSOURCES** PHYTOGENETIQUES -**INSTITUTO INTERNACIONAL DE RECURSOS FITOGENETICOS**

Geoffrey HAWTIN **Director General** IPGRI/CGIAR Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy Tel: 39-6-51892202

Fax: 39-6-5750309

Email: g.hawtin@cgnet.com

Dick VAN SLOTEN **Assistant Director General** Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy

Tel: 39-6-51892202 Fax: 39-6-5750309

Thomas GASS Director Regional Office for Europe Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy Tel: 39-6-51892221

Fax: 39-6-5750309 Email: t.gass@cgnet.com

Johannes ENGELS Director Genetic Resources Science and Technology Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy

Tel: 39-6-51892222 Fax: 39-6-5750309

Email: j.engels@cgnet.com

Toby HODGKIN Principal Scientist Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome

Italy

Tel: 39-6-51892212 Fax: 39-6-5750309

Email: t.hodgkin@cgnet.com

Pablo EYZAGUIRRE Senior Scientist Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy

Tel: 39-6-51892267 Fax: 39-6-5750309

Ms. Susan BRAGDON Legal Specialist Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy

Tel: 39-6-51892400 Fax: 39-6-5750309

Email: s.bragdon@cgnet.com

Lorenzo MAGGIONI ECP/GR Coordinator IPGRI Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy

Tel: 39-6-51892231 Fax: 39-6-5750309

Email: I.maggioni@cgnet.com

G32 CGRFA-Ex4/97/REPORT

Mrs. Dorothea VON RENESSE Intern Legal Aspects Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy

Tel: 39-6-51892400 Fax: 39-6-5750309

Email: dorotheav@cgnet.com

Mrs. Lyndsey WITHERS Group Director Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy

Tel: 39-6-51892237 Fax: 39-6-5750309

Email: I.withers@cgnet.com

Ms. Ruth RAYMOND Public Awareness Officer Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy

Tel: 39-6-51892219 Fax: 39-6-5750309

Email: r.raimond@cgnet.com

Ms. Jane TOLL Coordinator CGIAR System-wide Genetic Resources Programme Via delle Sette Chiese 142 00145 Rome Italy Tel: 39-6-51892225

Tel: 39-6-51892225 Fax: 39-6-5750309 Email: j.toll@cgnet.com